

Étude internationale sur les dispositifs de prévention  
de la radicalisation et de l'extrémisme violents  
dans l'espace francophone

## Cas de la Belgique francophone



En collaboration avec

# Étude internationale sur les dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dans l'espace francophone

AUTEUR

**FRANÇOIS RINSCHBERGH**

Doctorant fnrs-fresh (usl-b) / chercheur stagiaire au crea (fw-b)

## Pour citer ce rapport

RINSCHBERGH, François. Étude internationale sur les dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents dans l'espace francophone : Cas de la Belgique francophone, *Centre de ressources et d'appui du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles CREA - Belgique*, 2021.

©Tous droits réservés

Avec le soutien financier de :



# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
A. Apparition du problème de «la radicalisation» et premières réponses politiques .....	4
B. Évolution des risques et actualité de la menace terroriste .....	8
<b>1. Plan national et stratégies des autorités publiques belges francophone</b> .....	<b>12</b>
A. Plan d'action et projets fédéraux .....	13
C. Rôle du niveau local .....	17
D. Plans d'action des Régions .....	20
E. Plan d'action de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) .....	23
F. Conclusion du point .....	24
<b>2. Description des principaux dispositifs mis en œuvre en Belgique francophone et de leur évolution</b> .....	<b>26</b>
A. Prévention primaire .....	27
B. Prévention secondaire .....	32
C. Prévention tertiaire .....	35
D. Conclusion du point .....	40
<b>3. Enjeux et défis</b> .....	<b>42</b>
A. Du bon usage du label «radicalisation» .....	42
B. La question de l'État de droit et de sa défense .....	43
C. La séparation claire des registres .....	43
D. Le genre, une perspective (quasi) absente .....	43
E. Éduquer sans prévenir ? .....	44
F. Les mots de la prévention et leurs effets .....	45
<b>4. Pistes d'actions</b> .....	<b>46</b>
A. Privilégier la prévention indirecte .....	46
B. Éviter la prévention «ne pas» .....	46
C. Investir le numérique .....	47
D. Renforcer les dispositifs existants et les acteurs de terrain proches des citoyens .....	48
E. Baliser le travail «en réseau» .....	48
F. Évaluer les dispositifs de prévention de la radicalisation en concertation avec les publics .....	49
<b>Bibliographie</b> .....	<b>51</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>55</b>

# Introduction

Cet état des lieux des dispositifs de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents déployés en Belgique francophone et en région bruxelloise a pour première ambition d'être descriptif et synthétique. Il présentera la forme actuelle qu'a prise la prévention de la radicalisation, les tensions qui continuent à la traverser, mais aussi les bonnes pratiques qui ont été mises en œuvre du point de vue des acteurs de terrain. Cette cartographie surplombante tâchera enfin de dégager la cohérence de ce qui a été réalisé en Belgique francophone en la matière.

Nous ouvrons le propos avec une **mise en contexte** qui resitue l'émergence de la problématique de « la radicalisation » dans le contexte des attentats revendiqués au nom de Daech que la Belgique a connu à partir de l'année 2014. Après un mot sur les premières mesures prises par le gouvernement pour lutter et prévenir le terrorisme et la radicalisation, nous évoquerons l'état de la menace terroriste telle qu'elle se présente et est envisagée par les autorités aujourd'hui. Ensuite, nous ferons une présentation générale de l'ensemble des dispositifs d'action publique en vigueur en matière de prévention en passant en revue les initiatives des quatre niveaux de pouvoir qui nous intéressent ici. Par après, nous nous pencherons plus en détail sur certains de ces dispositifs publics – ceux qui sont proches des publics ou qui vont directement au contact du citoyen (jeunes, public scolaire, justiciables...) – et sur leurs évolutions avec le temps, nous appuyant notamment sur ce qu'en disent les fonctionnaires chargés de leurs mises en œuvre sur le terrain. Nous verrons que malgré les chevauchements de plans et de dispositifs, et malgré leurs différentes approches et référentiels d'actions, certaines représentations partagées de la jeunesse, de la conflictualité et de la gestion du risque semblent pourtant se dégager. C'est ce que nous tâcherons de mettre en avant en conclusion de ce point, avant de passer à deux sous-points plus « pratiques » évoquant quelques pistes de réflexions et d'action en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

## A. Apparition du problème de « la radicalisation » et premières réponses politiques

En Belgique, les différents dispositifs de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violents qui ont été mis sur pied sont apparus relativement tardivement par rapport à ce qu'ont fait d'autres États européens. Si l'Allemagne, l'Angleterre et le Danemark ont par exemple vu leurs premières initiatives de prévention en la matière apparaître – respectivement –

dès 2003, 2005 et 2009<sup>1</sup>, ce ne sera qu'à partir de 2013 que les autorités belges amorcèrent leurs réflexions à ce propos et il faudra attendre 2015 pour qu'une vague de mesures législatives vienne opérationnaliser et donner une véritable visibilité aux différents organes et mesures destinées à combattre le terrorisme et à prévenir la radicalisation au sein de la population.<sup>2</sup> Cela s'explique sans doute par le fait que la Belgique ne sera frappée par de violentes attaques revendiquées au nom de Daech qu'à partir de 2014<sup>3</sup>, mais aussi par le fait que le pays se soit ensuite retrouvé au cœur d'une importante attention médiatique internationale, provoquant une stigmatisation sans précédent de la commune bruxelloise de Molenbeek-Saint-Jean<sup>4</sup> à laquelle plusieurs assaillants des attentats de Paris étaient liés. Au-delà de Molenbeek, c'est toute la Belgique qui a également été pointée du doigt, notamment en raison des centaines de jeunes partis du Royaume dès 2013 pour rejoindre les zones de conflits irako-syriennes et, pour certains, aller gonfler les rangs de l'organisation « État islamique ».

Si les départs pour l'Irak et la Syrie n'ont pas tout de suite inquiété les autorités publiques<sup>5</sup> et que la radicalisation de certains a, pendant un temps, parfois plus prêté à sourire qu'à autre chose<sup>6</sup>, il faut tout de même mentionner le fait qu'une réflexion sur la prévention de la radicalisation violente avait déjà été amorcée sous l'égide de la ministre de l'Intérieur de l'époque (gouvernement de centre gauche, mandat 2011-2014)<sup>7</sup>. Certains acteurs de terrain et quelques communes n'ont pas non plus attendu les attentats pour lancer des

---

<sup>1</sup> El Difraoui, A. & Uhlmann, M. (2015). «Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois». *Politique étrangère*, 4(4), 171-182.

<sup>2</sup> Thomas, C. (2020). *L'organisation fédérale de la lutte antiterroriste en Belgique*, Bruxelles, CRISP.

<sup>3</sup> Le premier attentat revendiqué au nom de Daech en Europe fut commis au musée Juif de Belgique le 24 mai 2014 et fit 4 victimes. Plusieurs attaques terroristes surviendront par la suite sur le territoire belge : attentat déjoué à Verviers en janvier 2015 ; deux attentats suicides coordonnés tuent 32 personnes et en blessent 340 à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem ainsi que dans une station de métro bruxelloise (Maelbeek) le 22 mars 2016 ; attaques au couteau contre des policiers à Charleroi et Schaerbeek en 2016, et contre des militaires à Bruxelles en 2017 ; attentat déjoué à la gare Centrale de Bruxelles en 2017 ; attaque au couteau à Liège en 2018.

<sup>4</sup> Qualifiée dans les médias internationaux de « repère de djihadistes » et de « plaque tournante du terrorisme » (sans oublier l'image du « trou à rats » [hellhole] utilisée par l'ancien président américain pour qualifier Bruxelles dans son ensemble).

<sup>5</sup> C'est d'ailleurs une critique récurrente que formulent les mères de djihadistes belges qui, bien qu'ayant alerté la police du départ de leur enfant, n'auraient pas suscité de réaction de la part des agents.

<sup>6</sup> C'est avec une certaine dérision que le groupe Sharia4Belgium fut présenté dans le cadre d'une émission diffusée sur la télévision nationale en 2012 (« La Sharia avant les bœufs » [S. Kessas], émission *Tout ça [ne nous rendra pas le Congo]*, RTBF) et c'est le caractère « ridicule » de ses militants qui fut mis en avant et sera surtout retenu par l'opinion publique, comme en témoigne le compte-rendu d'un journaliste : « Radical dans la philosophie ? Certes. Mais à la vue du reportage de Safia Kessas, Sharia4Belgium prendrait plutôt les contours d'une petite bande de jeunes révoltés pas bien méchants. Presque sympas, par endroits (si l'on évite de vivre trop à fleur de peau leur discours) » (Magazine Focus/Le Vif, [G. Verstraeten], 5 novembre 2012).

<sup>7</sup> Dès 2013, la ministre avait alors appelé à lutter contre la radicalisation sur internet et, en avril 2014, avait fait adopter un programme de prévention par le conseil des ministres (Boussois, S. [2017]. « Lutte contre le terrorisme : la Belgique, maillon faible ? », *Politique étrangère*, n° 4, p. 179).

initiatives en matière de prévention de la radicalisation, notamment du côté des communes flamandes<sup>8</sup> (ouverture d'espaces de réflexion avec des jeunes, dialogues sur les questions identitaires et culturelles, fonctionnaires chargés de cette matière...). Mais hormis ces premières initiatives, ce sera surtout dans la sidération provoquée par les attaques terroristes que l'État fédéral et ses entités supra-locales (communautés et régions) imaginèrent et mirent en œuvres différents plans d'action destinés à lutter contre le terrorisme et la radicalisation.<sup>9</sup> Une sidération qui impacta tant les autorités que la population et qui influera sur les premières mesures mises en œuvre. Imaginées dans le contexte d'effroi qui suivit l'attentat au Musée Juif de 2014, les premières réponses gouvernementales furent en effet d'abord des réponses de type sécuritaires censées répondre au choc qui traversait alors la population.

Fin de l'année 2014, rappelant le « danger de jihadisme violent qui menace de se répandre dans notre société en raison des 350 jihadistes qui sont partis en Irak et en Syrie et dont plus de 70 sont revenus », le texte d'accord de gouvernement (de droite) explicite son « approche intégrale de la radicalisation »<sup>10</sup> qui s'inscrit dans un registre avant tout répressif. L'approche « intégrale » entend en effet lutter contre la menace terroriste en favorisant la collaboration et l'échange d'informations entre l'ensemble des niveaux de pouvoir existants en Belgique, depuis le fédéral jusqu'au niveau local, et en proposant diverses mesures parmi lesquelles la possibilité de criminaliser la participation à certains conflits étrangers, de déchoir de leur nationalité les Belges (binationaux seulement) condamnés en raison d'infractions terroristes ou d'infractions graves, ou encore, de financer des programmes de « déradicalisation », sans préciser davantage ce qu'il est entendu par là. Le texte esquisse également les contours d'un futur dispositif destiné à soutenir la police et les autorités locales à « détecter de manière précoce et à combattre la radicalisation »<sup>11</sup>, un souci qui sera ensuite pris à bras le corps dans le cadre du « Plan d'Action Radicalisme », un plan datant de 2002, mais qui sera actualisé en 2015 et qui constitue la pierre angulaire de la prévention fédérale (voir point suivant).

C'est dans le cadre de ce même gouvernement que, début 2016, le ministre de l'Intérieur de l'époque (mandat 2014-2018) présentera une des mesures phares du gouvernement

---

<sup>8</sup> « L'Échec de la Belgique. Mais quel échec ? » Le Soir, 30-11-15 (carte blanche de Rik Coolsaet). Voir aussi : Jaminé, S. & Fadil, N. (2019). « Entre prévention et sécurité. Les politiques de lutte contre la radicalisation en Belgique », KU Leuven, Interculturalisme, Migration and Minorities Research Center (IMMRC).

<sup>9</sup> Il est intéressant de noter que l'attaque de 2012 contre une mosquée chiite dans la commune bruxelloise d'Anderlecht (incendie volontaire qui fit un mort [l'imam] et deux blessés), bien qu'elle ait été reconnue par la Sûreté de l'État comme « l'affaire d'une minorité dangereuse » (« Islamisme radical en Belgique : "L'affaire d'une minorité dangereuse" », RTBF, 25 mars 2012) n'a pas suscité de mesure spécifique au niveau national, les autorités considérant alors à l'époque cette attaque comme un acte isolé et comme le résultat de tensions internes à la communauté musulmane (« Attentat à la mosquée d'Anderlecht : un acte lié à des tensions historiques? », RTBF, 13 mars 2012).

<sup>10</sup> « Accord de gouvernement », 9 octobre 2014, p. 143.

<sup>11</sup> Idem, p. 145.

en matière de lutte contre le terrorisme et la radicalisation : le « Plan Canal ». Quasiment situé aux antipodes du premier plan imaginé en 2013 par la ministre de l'Intérieur précédente (plan mentionné plus haut, note 7), le Plan Canal est en effet un plan « policier » qui s'applique sur le territoire particulier de la « zone du canal » à Bruxelles, c'est-à-dire l'espace où se concentrent les quartiers les plus pauvres de la ville ainsi qu'une population en bonne part issue de l'immigration maghrébine. Tandis que le programme proposé en 2013 mettait l'accent sur l'importance de mener « une politique sociale positive »<sup>12</sup>, le Plan Canal s'est quant à lui concentré sur le renforcement des collaborations entre (et avec) la police nationale et locale, la présence policière et militaire dans l'espace public, le contrôle accru des associations locales (sportives, de jeunesse ou travaillant dans le domaine de l'intégration), ainsi que sur la lutte contre la (petite) criminalité, postulant un lien (potentiel) entre les ressources financières de ces associations et/ou les profits générés par la délinquance, et les finances de Daech.

Sur le terrain, du côté des professionnels placés en première ligne, c'est-à-dire au contact des jeunes et/ou travaillant au sein des quartiers populaires dans les domaines de l'éducation (scolaire et extra-scolaire) ou du sport, nombreux sont ceux qui furent atterrés de ne pas avoir vu venir le problème parmi « leurs jeunes » et, *a fortiori*, de ne pas avoir compris comment certains en étaient arrivés à embrasser la cause d'un groupe terroriste.<sup>13</sup> Parmi ces professionnels, beaucoup se sont indignés de l'inflation des mesures sécuritaires et de l'instrumentalisation à cette fin dont ils craignaient, à juste titre, de faire l'objet.<sup>14</sup> Mais tandis que certains ont géré leurs inquiétudes en se tournant vers des structures non répressives<sup>15</sup>, d'autres se sont parfois directement adressés à la police, entraînant de lourdes conséquences pour les jeunes ainsi « signalés » à tort ou à raison.

Progressivement, tandis que certaines tensions se tasseront (notamment autour de l'épineuse question du secret professionnel et de l'échange d'informations), l'approche préventive se structurera avec le plus d'autonomie possible vis-à-vis du pôle sécuritaire et travaillera à faire émerger de nouvelles manières d'envisager les problèmes à prévenir et leurs traitements. Aujourd'hui, comme nous le verrons dans la suite, « rassurer et déconstruire » semblent être devenus les mots d'ordre de nombreux acteurs préventifs.

---

<sup>12</sup> Milquet, J. (2013). *Programme de prévention de la radicalisation violente*. Bruxelles, 16 avril 2013, p. 2.

<sup>13</sup> Le titre de l'ouvrage du sociologue Luc Van Campenhoudt, « Comment en sont-ils arrivés là ? » (2017, Malakoff, Armand Colin), formule sans doute le mieux la question que s'est posé (et se pose encore) un bon nombre de ces professionnels, en même temps que l'auteur apporte un certain nombre de « clés pour comprendre le parcours des djihadistes ».

<sup>14</sup> Alter Echos, « Lutte contre le radicalisme : la sécurité au prix du social », hors série, 2017.

<sup>15</sup> Comme le sont les services que la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles) proposera par la suite via sa ligne verte d'information, d'écoute et d'orientation (voir point suivant).

## B. Évolution des risques et actualité de la menace terroriste

Du côté de la menace terroriste, les inquiétudes ont bien sûr évolué au cours du temps. Si la prévention de la radicalisation apparaît récemment en Belgique, des groupes extrémistes violents de même que la menace terroriste existent en revanche depuis plus longtemps. Les Cellules Communistes Combattantes (CCC) responsables de 21 attentats commis en Belgique entre 1983 et 1984 (dont seul un fera deux victimes) sont en général l'exemple cité par la littérature et les experts en matière de terrorisme belge. Sur le seul plan de « l'extrémisme islamiste » (pour reprendre l'expression et la focale adoptées par la commission d'enquête parlementaire dans le cadre de son enquête portant sur les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016<sup>16</sup>), certains groupes politico-religieux étaient déjà actifs sur le territoire national dès les années 1990 (al-Qaeda et le Groupe Islamique Combattant marocain), tandis que le groupuscule anversois Sharia4Belgium apparaît en 2010 déjà. Mais ce ne sera qu'avec l'émergence de l'organisation « État islamique » et, en particulier, suite à son appel à commettre des attentats de manière autonome en Occident, que la question de « la radicalisation » devint un problème véritablement pris au sérieux par les autorités belges qui craignent alors la menace que représentent les *returnees* (ou *foreign terrorist fighters*) d'une part, et ceux qui, sans être partis en Syrie ou en Irak, ont prêté allégeance à Daech (et qu'on appelle alors les *homegrown terrorist fighters*).

Aujourd'hui, cinq ans après les attentats de Bruxelles, la menace terroriste a clairement diminué. Son niveau – fixé par l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) – est en effet passé à « 2 » sur une échelle qui en compte quatre. La fin du territoire occupé par le groupe État islamique en Irak et en Syrie n'y est pas pour rien, de même que la diminution du nombre de combattants partis à l'étranger (les *foreign terrorist fighters* mentionnés ci-dessus) qui sont passés « de 900 en 2015 à environ 500 aujourd'hui ». <sup>17</sup> D'après l'actuel directeur *ad interim* de l'OCAM, l'État et ses services de sécurité se montrent aujourd'hui surtout « attentifs aux "trigger events" (les événements déclencheurs), comme la republication des caricatures de Mahomet par exemple » envisagées comme source de menace potentielle. De même, ce que redoutent la police et les services de renseignement sont désormais les actes d'un « individu isolé qui agirait

---

<sup>16</sup> Chambre des représentants, Commission d'enquête parlementaire, *Enquête parlementaire chargée d'examiner les circonstances qui ont conduit aux attentats terroristes du 22 mars 2016 dans l'aéroport de Bruxelles-National et dans la station de métro Maelbeek à Bruxelles, y compris l'évolution et la gestion de la lutte contre le radicalisme et la menace terroriste. Troisième rapport intermédiaire, sur le volet "Architecture de la sécurité"*, n° 1752/8, 15 juin 2017, p. 64.

<sup>17</sup> Le Soir, « Terrorisme : Comment l'Ocam a vu évoluer la menace depuis 2016 », 20 mars 2021.



de façon impulsive »<sup>18</sup>. D'où l'importance d'investir les espaces de propagande en ligne jugés comme étant une importante source de radicalisation pour des jeunes isolés.<sup>19</sup>

Du côté de l'univers carcéral, tandis que le problème de la radicalisation en prison émerge rapidement et qu'une série de dispositifs sont inventés pour le prendre en main (sections à part pour détenus radicalisés, services spécialisés, etc.), celui des radicalisés en fin de peine commence à inquiéter les autorités à partir de 2018<sup>20</sup>. Néanmoins, le faible taux de récidive des terroristes et la diminution de l'influence djihadiste en prison<sup>21</sup> d'une part, ainsi que la possibilité d'être suivi sur un plus ou moins long terme par un service d'accompagnement (sur base volontaire) d'autre part semblent avoir fait diminuer l'inquiétude médiatique et politique à ce sujet, bien qu'une seule récidive suffirait bien évidemment à créer une nouvelle vague de panique.

Récemment, c'est davantage la question du retour des femmes et des enfants des camps de réfugiés syriens tenus par les forces kurdes syriennes qui a suscité le plus d'inquiétude et de débats.<sup>22</sup> À la fin de l'année 2020, la presse parlait de quelques hommes (entre 4 et 12) et d'une cinquantaine de femmes et un peu plus d'enfants qui étaient alors détenus dans les camps du Kurdistan syrien.<sup>23</sup> Plusieurs appels à rapatrier ces personnes en Belgique ont été lancés, pour les juger notamment (si elles sont majeures), mais aussi pour les retirer des espaces où elles sont gardées actuellement et qui présentent surtout le risque de les conduire à radicaliser leurs amertumes. Mais l'idée ne semble pas vraiment convaincre le politique.<sup>24</sup>

Enfin, les services de renseignement belges s'inquiètent également désormais de « la menace grandissante que font courir les extrémistes de droite » et, en particulier, les personnes « qui se radicalisent et planifient seuls des actions violentes. »<sup>25</sup> Le nombre d'extrémistes de droite fichés est cependant étonnamment bas en regard de celui concernant le « terrorisme islamiste ». La presse fait en effet état de « 48 personnes avec un profil d'extrême droite (...) inscrites dans la Banque de données commune (BDC) gérée par l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (Ocam). Un chiffre à mettre

---

<sup>18</sup> Le Soir, *Ibid.*

<sup>19</sup> Le Soir, « Thomas Renard : "Les frustrés du djihad peuvent idéaliser une expérience non produite" », 20 novembre 2020.

<sup>20</sup> Le Soir, « Le casse-tête des détenus qu'on ne veut plus relâcher », 5 juin 2018.

<sup>21</sup> Renard, T. (2020). « Overblown: Exploring the Gap Between the Fear of Terrorist Recidivism and the Evidence », CTC Sentinel 13:4 (April), pp. 19-29. ; Le Soir, « L'influence djihadiste et radicale décroît peu à peu dans nos prisons », 2 juillet 2020.

<sup>22</sup> Le Monde, « L'Europe divisée sur le retour des familles de l'EI. La décision de la Belgique de ramener les mineurs détenus dans les camps syriens a ouvert une brèche. », 22 mars 2021.

<sup>23</sup> Le Soir, « Rapatrier les djihadistes belges ? », 21 octobre 2020.

<sup>24</sup> Le Soir, « Faire juger nos djihadistes en Syrie : la fausse bonne idée » (carte blanche des chercheurs T. Renard et R. Coolsaet), 26 février 2020.

<sup>25</sup> La Libre Belgique, « Sympathie avec l'extrême droite, un CV à faire trembler les services de sécurité... qui est Jürgen Conings, le fugitif qui menace Marc Van Ranst ? », 19 mai 2021.

en perspective avec les quelque 650 autres individus fichés pour extrémisme ou terrorisme d'inspiration islamiste (et une quinzaine d'extrémistes de gauche). »<sup>26</sup>

Pour conclure ce point, terminons par une remarque d'ordre plus générale à propos de la question des « risques potentiels non encore advenus ». Cette perspective attentive à l'émergence de nouveaux dangers – sans doute très utile en termes de politique de sécurité – présente néanmoins la limite de déborder sur le monde de la prévention, un monde qui tâche pourtant (parfois) de s'orienter dans une perspective plus éducative que sécuritaire. C'est en effet peut-être là un enjeu important que soulève l'usage (exponentiel) de la notion de « polarisation » que la prévention voit monter en flèche depuis plusieurs mois. Dans cette perspective, toute situation d'opposition et de conflit devient potentiellement un « risque » pour le vivre-ensemble, voire pour la sécurité du pays. Les « risques potentiels qui ne se sont pas encore manifestés » deviennent ainsi innombrables, voire infinis, ce qui est sans doute bien commode pour assurer la pertinence d'un service dont le travail est de « gérer les risques », mais qui pose tout de même question en termes d'interprétation de la réalité et de rapport au conflit au sein d'une société qui se veut démocratique.

---

<sup>26</sup> Le Soir, « Une cavale qui met en cause le suivi des radicaux dans l'armée », 20 mai 2021.

## À propos de la méthodologie

Ce rapport est construit sur la base de différentes recherches déjà réalisées à propos de la lutte contre le radicalisme en Belgique (quelques sources scientifiques et, surtout, une importante littérature grise qui compile les différentes mesures existantes).

En outre, 13 entretiens compréhensifs semi-directifs ont été réalisés auprès de 17 personnes entre le 5 et le 25 mars 2021 (guide d'entretien disponible en annexe) :

- 7 entretiens auprès **9 fonctionnaires communaux** (niveau local)
- 3 entretiens avec des **fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles**
- 1 entretien avec un **fonctionnaire de la Région wallonne**
- 1 entretien collectif avec **3 fonctionnaires fédéraux**
- 1 entretien auprès d'une **plateforme nationale d'échange de bonnes pratiques** en matière de prévention et sécurité

Notre rapport s'appuie également de temps à autre sur d'autres entretiens et/ou observations réalisés dans le cadre d'un travail au plus long court (thèse de doctorat démarrée à l'Université Saint-Louis – Bruxelles en 2019, financement FNRS-FRESH).

L'approche que nous avons adoptée dans le cadre de ce rapport présente la limite d'avoir adopté un regard « par le haut ». Cela signifie que nous nous pencherons sur la prévention mise en œuvre par l'État, et ce, par le biais de ce qu'en disent les fonctionnaires chargés d'une telle mission et de son organisation sur le terrain, et non en observant directement ces pratiques à l'œuvre. Les projets de prévention et associations subventionnées (et donc non directement mis en œuvre par un service public) ne seront cependant pas absents de ce rapport, mais – dans un souci de concision et de clarté – ceux-ci seront abordés de manière plus générale et synthétique et, pour certains d'entre eux que nous avons souhaité mettre en exergue à titre exemplatif, évoqués dans des encadrés.

# Plan national et stratégies des autorités publiques belges francophones

Comme évoqué ci-dessus, c'est donc un contexte d'inquiétude et d'effroi – suscité par les départs de jeunes ressortissants belges vers la Syrie et la vague d'attentats revendiqués au nom de Daech que la Belgique et la France ont connu dès 2014 – que les différents niveaux de pouvoir belge ont déployé un assortiment d'instruments de lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Ceux-ci vont de la prise de mesures sécuritaires antiterroristes et de la mise sur pied de plateformes de partage d'informations entre services, jusqu'à la création d'outils de prévention à la fois générale (sensibilisations, formations, animations...) et plus ciblée (sensibilisation de groupes « à risque », prise en charge et accompagnement des individus identifiés comme radicalisés et/ou de leurs proches).

Nous présentons ci-dessous ces mesures par niveaux de pouvoir en décrivant à chaque fois de manière générale leurs formes, leurs objectifs, leurs ressources et leurs éventuelles collaborations. Le point suivant sera consacré à la mise en œuvre de quelques-unes de ces mesures, à leurs évolutions, et à ce qu'en disent aujourd'hui les acteurs de terrain rencontrés.

## Quelques mots à propos de la structure de l'État belge

L'État belge, parfois qualifié de « lasagne institutionnelle », est une entité fédérale décentralisée. Il est en effet à la fois communautarisé et régionalisé, sans parler du fait que, outre ses trois communautés (française, flamande et germanophone) et ses trois régions (flamande, wallonne et bruxelloise), il est aussi divisé en 10 provinces et en 581 communes.

Chacune de ces entités est partiellement autonome et à ses compétences propres qui, en principe, sont distinctes de celles des autres niveaux de pouvoir. L'autorité fédérale (nationale) détient bien entendu les compétences régaliennes et répressives, entre autres choses. Les communautés ont en charge les compétences liées à la langue des personnes (français, néerlandais ou allemand) et les matières dites « personnalisables », c'est-à-dire qui touchent à la vie des individus (telles que l'enseignement, la santé, la culture, l'aide aux personnes, etc.) et les Régions sont compétentes pour les matières qui touchent au territoire (transport, aménagement,

économie et emploi, action sociale, etc.). Les communes ont quant à elle une large marge de manœuvre en ce qui concerne la gestion locale dans diverses matières (dont la prévention et la sécurité).

Sur le plan quantitatif, la population belge s'élève au nombre de 11 millions et demi de personnes réparties sur un territoire de 30 000 km<sup>2</sup>. La Région de Bruxelles-Capitale fait quant à elle 160 km<sup>2</sup> et compte un million 200 000 habitants répartis sur 19 communes. Enfin, la Communauté française (en gris semi-foncé sur la carte) – également appelée « Fédération Wallonie-Bruxelles » (FW-B) – regroupe 4 millions et demi d'habitants.

Dans le cadre de ce rapport, nous nous intéresserons aux politiques de prévention de la Belgique francophone, y compris ses entités bilingues que sont la Région bruxelloise et ses communes ainsi que, bien entendu, ce qui relève des compétences de l'État fédéral.

## Carte des 3 Communautés de Belgique



Source : [https://www.belgium.be/fr/la\\_belgique/pouvoirs\\_publics/communautes](https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics/communautes)

<sup>27</sup> Approche définie par la « Note-Cadre de Sécurité Intégrale » produite à l'initiative des ministères de la Justice, de la Sécurité et de l'Intérieur et approuvée le 3 juin 2016 par le Conseil des Ministres.

## A. Plan d'action et projets fédéraux

L'approche fédérale est dite « intégrale et intégrée »<sup>27</sup>, ce qui signifie qu'elle ambitionne de couvrir l'ensemble de « la chaîne de sécurité » (prévention, répression et suivi) ainsi que de travailler les collaborations à la fois « verticales » (entre les différents niveaux de pouvoir) et « horizontales » (entre les services tant sociaux que répressifs). La prévention n'étant en principe pas du ressort de l'État fédéral (cette compétence relève en effet normalement des entités fédérées et locales), c'est par cette conception particulière de la prévention et par le biais d'une mission de coordination et d'appui qu'il investit cette compétence.<sup>28</sup>

Nous avons mentionné en introduction les premières mesures (principalement sécuritaires) prises par le gouvernement fédéral et évoqué l'actualisation du « Plan d'Action Radicalisme ». Nous allons maintenant présenter plus en détail les objectifs et composantes de ce plan. Nous aborderons ensuite les projets de prévention portés par la direction générale Sécurité et Prévention du Service Public fédéral Intérieur (ministère de l'Intérieur).

### 1. Le Plan R

En Belgique, il n'existe pas une unique stratégie de prévention centralisée au niveau national. Le gouvernement fédéral a mis en œuvre une approche parmi d'autres qui, certes, s'applique à l'ensemble du territoire national et constitue la pierre angulaire de la stratégie gouvernementale, mais qui cohabite (tout en travaillant à s'articuler) avec les initiatives prises par les autres niveaux de

<sup>28</sup> C'est notamment le rôle du département *Countering Violent Extremism* (situé au sein de l'OCAM) qui œuvre, entre autres, à rassembler l'ensemble des acteurs du Plan d'Action Radicalisme et à faciliter les contacts et les liens entre les praticiens, les acteurs de terrain, les

pouvoir et qui elles, ne s'appliquent bien entendu que sur leurs territoires de compétence.

L'approche préventive dite « intégrale et intégrée » du fédéral est notamment mise en œuvre dès 2015 à travers le « Plan d'Action Radicalisme » (Plan R), un plan qui fut initialement imaginé après les attentats de New York du 11 septembre 2001 et qui apparut dès 2002 sous le nom de « Plan M » (pour « Mosquées »). Gardé confidentiel, ce plan avait au départ une ambition avant tout répressive, ne concernant que les services de renseignement et de sécurité. Avec l'évolution de la menace terroriste et de sa perception, ce plan a progressivement intégré des dimensions « préventives et curatives ».<sup>29</sup>

Rendu largement public depuis son actualisation (peu après les attentats déjoués dans la commune wallonne de Verviers, en janvier 2015), le Plan R ambitionne désormais de s'attaquer au phénomène du radicalisme et de l'extrémisme violent en déployant une « approche "sur mesure" »<sup>30</sup> qui s'appuie largement sur les acteurs publics actifs au niveau local.

Le Plan R « se fixe deux objectifs : dresser la carte des individus et groupements ayant un effet radicalisant sur leur entourage [ce que le plan appelle aussi « la détection précoce » et le « screening »] et réduire les vecteurs de radicalisation »<sup>31</sup>. Pour se faire, il entend déployer son action en s'appuyant sur différents dispositifs au sein desquels s'organise le « flux d'informations » entre les différentes autorités et les différents services en présence :

- La Taskforce nationale (TFN) est l'organe stratégique et politique du plan R. Elle est présidée par l'Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace (OCAM) et s'y retrouvent les représentants des communautés et des régions ainsi que des représentants de l'ensemble des services

fédéraux concernés par les questions de sécurité (sûreté, renseignement, justice, intérieur, immigration, affaires étrangères, police...). C'est la TFN qui fixe les priorités du plan et en assure la coordination.

- Les Taskforces locales (TFL) sont des plateformes de concertation ayant une mission de type sécuritaire : l'OCAM, les services de renseignement et de police y assurent en effet, au niveau local, le suivi d'individus ou de groupes jugés « radicalisés » ou en voie de l'être. N'ayant pas de compétence sécuritaire de cet ordre à y faire valoir, ni les communautés, ni les régions, ni les autorités locales n'y siègent.
- L'information parvient néanmoins aux TFL via un autre dispositif où l'on retrouve les autorités locales : les Cellules de sécurité intégrale locales (CSIL-R) (que nous verrons plus en détail au point suivant). Ces cellules – censées être mise en œuvre au sein de chaque commune belge – incarnent le volet préventif du Plan R. Ce sont des plateformes de concertation au sein desquelles s'organise l'échange d'informations entre les services sociaux et de prévention, les TFL et les autorités administratives locales, mais où les services de sécurité ne siègent pas directement.
- Le Plan R a également mis sur pied différents groupes de travail supervisés par la TFN et qui sont des espaces de réflexion et de formation sur différentes thématiques liées à la question de la radicalisation et du terrorisme (prison, prévention, médias, extrême droite, extrême gauche, salafisme, asile et migration, etc.).
- Enfin, des banques de données communes permettent de centraliser l'ensemble des informations émanant des différents services et de les partager. Ces banques de données concernent les « propagandistes

---

organisations de la société civile, le monde académique et les partenaires internationaux. (OCAM, « Les partenaires du Plan R en matière de prévention », décembre 2019, p. 11-12.)

<sup>29</sup> OCAM, « Les partenaires du Plan R en matière de prévention », décembre 2019, p. 4.

<sup>30</sup> Brochure « Plan R », 2016, p. 4.

<sup>31</sup> Idem, p. 10.

de haine », les « extrémistes potentiellement violents », les « personnes condamnées pour terrorisme » et enfin, les « *terrorist fighters* » (« *foreign* » et « *homegrown* »). Cette dernière banque de données est alimentée par les CSIL-R et les TLF et, en sens inverse, les informe des cas à suivre, ce qui ne va pas sans créer certaines tensions, notamment du côté des travailleurs sociaux appelés à siéger au sein de ces plateformes et dont la déontologie s'accommode difficilement de l'idée de transmettre certaines informations confidentielles.<sup>32</sup>

En termes de prévention, le Plan R se préoccupe donc surtout du niveau dit « tertiaire », même si, comme nous le verrons plus loin, l'un des dispositifs centraux de ce plan (les Cellules de sécurité intégrales locales [CSIL-R]) sert aussi parfois, dans sa mise en œuvre concrète, à investir les autres niveaux de prévention.

## 2. Projets de prévention du Service public fédéral Intérieur

À côté de l'approche sécuritaire et de la prévention dite « tertiaire », le pouvoir fédéral a également mis sur pied un service de prévention plus général, mais dont la conception de la prévention reste empreinte – en toute logique – de cette approche « intégrale et intégrée » propre à l'univers fédéral qui met l'accent sur la coordination et la mise en réseaux d'acteurs occupant des positions variées sur la « chaîne de sécurité ».

Au sein de la Direction générale sécurité et prévention du SPF Intérieur, la « Radix Team » œuvre tout particulièrement à « la prévention de la radicalisation à portée violente ». Ce service en partie financé par des contrats de travail « premier

emploi » (réservés à des jeunes de moins de 26 ans) et soutenu par la Commission européenne est né en 2016 et compte aujourd'hui sept personnes se partageant deux missions : la recherche et développement d'une part, la consultance d'autre part.

Le pôle recherche et développement travaille à la diffusion (via la lettre d'information du service) et à la conception d'outils, de fiches pédagogiques et de supports de formation à destination des fonctionnaires de prévention communaux. L'ambition est d'aider ces derniers à pouvoir expliquer les problématiques de la radicalisation, pouvoir y faire éventuellement face, et répondre aux questions des citoyens.

*« C'est juste donner des bases, et pour essayer que ces bases soient communes à tous les fonctionnaires de prévention en Belgique, pour essayer de tous parler de la même chose quand on parle de radicalisation, de théorie du complot, de fake news, etc. L'idée, c'est vraiment d'avoir un langage commun pour essayer de travailler de la façon la plus uniforme possible. »* (Entretien avec l'équipe de la Radix Team, 16 mars 2021).

Le pôle consultance fait quant à lui un travail de sensibilisation sur le terrain, de soutien aux acteurs locaux dans l'organisation de leurs politiques de prévention (analyse des besoins) et dans la mise en œuvre de leurs CSIL-R dont la création a été rendue obligatoire en 2018 et enfin, de compilation de bonnes pratiques en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

C'est dans le cadre de cette dernière mission que le service a produit un volumineux document reprenant l'ensemble des initiatives et outils locaux disponibles en Belgique en matière de prévention de la radicalisation. 70 projets sont ainsi recensés, couvrant l'ensemble du spectre de la prévention.<sup>33</sup>

<sup>32</sup> Voir à ce propos le rapport 2020 du Comité T « Evaluation des mesures visant à lutter contre le terrorisme à la lumière des droits humains ». Disponible en ligne : <https://comitet.be/rapport-2020/>

<sup>33</sup> SPF Intérieur (Radix Team), « Prévention des processus de radicalisation pouvant mener à la violence : Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain », 2018. Le document – en cours d'actualisation – est disponible en ligne :

## À propos du travail du Belgian Forum for Urban Security (BeFUS)

Le travail sur « le langage commun » entrepris par la Radix Team est ici assez proche de ce que le BeFUS (branche belge du Forum européen pour la sécurité dans les villes [EFUS]) propose en la matière, tant sur le plan idéologique que sur celui du périmètre d'intervention géographique et sectoriel.

BeFUS est une association privée subventionnée créée en 1995 à l'initiative des autorités publiques de cinq villes belges alors en pleine réflexion sur le devenir de leurs philosophies de prévention. Le contexte de l'époque marqué par la montée d'un discours sécuritaire important (le thème du « sentiment d'insécurité » en ville occupe alors le devant de la scène médiatique et politique) influera fortement sur la philosophie d'action à adopter et à promouvoir. Mis sur pied dans l'idée d'harmoniser les discours et les pratiques des acteurs locaux en matière de sécurité urbaine, le BeFUS (tout comme la Radix Team) eut pour mission de diffuser une conception « intégrale et intégrée » de la prévention, et ce, en organisant des rencontres et formations qui s'adressent prioritairement à l'ensemble des communes et des fonctionnaires de préventions.

Tandis que la Radix Team se concentre exclusivement sur les thématiques de « la radicalisation », de « l'extrémisme violent » et de « la polarisation », BeFUS aborde un ensemble de thématiques différentes, dont ces dernières, que l'association regroupe sous l'idée de la défense d'un « vivre-ensemble sûr ». Entre 2014 et 2017, l'association a notamment participé au projet soutenu par la Commission européenne « LIAISE-Autorités locales contre l'extrémisme violent » dont l'objectif a été d'organiser des échanges entre les acteurs locaux, de les former et « de déterminer quel pouvait être le rôle des collectivités territoriales dans la prévention de la radicalisation violente ». <sup>34</sup> Enfin, s'il n'existe pas de collaboration entre les deux services, l'un va régulièrement suivre les formations organisées par l'autre, et inversement.

---

[https://www.besafe.be/sites/default/files/2018-10/guide\\_radix\\_be.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2018-10/guide_radix_be.pdf)

<sup>34</sup> Brochure « LIAISE-Autorités locales contre l'extrémisme violent. Recommandations, pratiques locales et

ressources. » Non daté. European Forum for Urban Security.



À côté de son service « Radix Team », la Direction générale sécurité et prévention a coordonné deux projets de prévention : le projet « Bounce – outil de résilience », désormais bien connu des acteurs de prévention européens, et le projet « Family Support ». Le premier est un projet de formation « relatif à la prévention précoce de la radicalisation violente des jeunes. »<sup>35</sup> Il travaille à « renforcer la résilience » de ces derniers, à sensibiliser et conscientiser les parents et enfin, à former les acteurs à terrain à remplir les deux objectifs précités. Le second projet a pour objectif d'impliquer et de soutenir les familles dans la lutte contre la radicalisation des jeunes.

Enfin, le SPF Intérieur soutient également financièrement les villes et communes dans le développement d'une politique en matière de lutte contre la radicalisation violente. « En 2015, 15 villes pilotes ont reçu un subside unique pour un total de 1 425 000 euros dans le cadre de la prévention de la radicalisation violente. (...) Par ailleurs, un subside récurrent de 60 000 euros est alloué à différentes villes et communes en guise de soutien aux actions de lutte contre la radicalisation violente. »<sup>36</sup> Enfin, 109 villes et communes ont la possibilité d'utiliser une partie de leur financement fédéral<sup>37</sup> pour mettre en place des mesures de prévention concernant notamment la question de la radicalisation violente.

## C. Rôle du niveau local

Répondant nécessairement aux spécificités et enjeux locaux propres à chaque commune, il n'est pas aisé de faire l'état des lieux des diverses actions et mesures mises en œuvre ici. Nous présentons deux niveaux d'action investis par les communes : d'abord, de manière sans doute trop

générale, celui dont s'occupe les référents radicalisme et (pour certaines communes seulement) les services spécialisés, ensuite nous présenterons le fonctionnement des Cellules de sécurité intégrale locales (CSIL-R) évoquées plus haut.

### 1. Les référents radicalisme et services communaux spécialisés

Comme mentionné ci-dessus, les communes déploient une diversité d'approches et de pratiques qu'il nous est difficile de présenter dans leur ensemble ici. Ainsi, le référent radicalisme – c'est-à-dire le fonctionnaire qui est chargé d'être le point de contact et de coordonner la politique en la matière pour la commune – est tantôt rattaché au service de prévention et de sécurité local, tantôt au service en charge de la politique de cohésion sociale de la commune, deux ancrages différents qui influenceront la façon dont le fonctionnaire envisagera sa mission (plus sécuritaire pour les uns, plus préventive pour les autres).<sup>38</sup> Par ailleurs, une commune largement épargnée par la problématique de la radicalisation va par exemple surtout développer ses actions de prévention primaire et secondaire, tandis qu'une autre sera plus inquiétée par la problématique et développera une approche tertiaire plus conséquente. Relevons également la large disparité des temps de travail des référents radicalisme. Certains se consacrent en effet à temps plein à cette mission, d'autres l'on rajoutée à leurs tâches habituelles et n'y consacrent donc qu'une portion restreinte de leur temps. Enfin, certaines communes ont été précurseures en la matière (du côté de la Flandre notamment où la réflexion a parfois été amorcée dès 2012 dans certaines communes, mais aussi dans quelques

<sup>35</sup> OCAM, « Les partenaires du Plan R en matière de prévention », décembre 2019, p. 14.

<sup>36</sup> SPF Intérieur (Radix Team), « Prévention des processus de radicalisation pouvant mener à la violence : Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain », 2018, p. 9

<sup>37</sup> Les plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSSP) subventionnent les autorités locales afin de les

aider à élaborer et concrétiser leurs politiques de sécurité et de prévention.

<sup>38</sup> Jaminé, S. & Fadil, N. (2019). « Entre prévention et sécurité. Les politiques de lutte contre la radicalisation en Belgique », KU Leuven, Interculturalisme, Migration and Minorities Research Center (IMMRC), p. 44.

localités francophones ou bruxelloises) et ont donc acquis une certaine expérience que d'autres n'ont pas.

À côté des référents radicalisme, certaines communes bruxelloises ou francophones ont mis sur pied tout un service spécialisé dédié à la question de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Ces services proposent ainsi d'organiser des formations à destination des professionnels locaux, soutiennent des dispositifs de prévention primaire et secondaire et, pour les plus spécialisés de ces services (voir parfois pour des référents qui œuvrent seuls, mais à temps plein), développent un volet recherche sur les phénomènes de radicalisation et/ou de polarisation, offrent un suivi psychosocial à destination des individus labélisés «radicalisés», et répondent aux demandes de leurs familles et de leurs proches.

Sur le plan financier, au-delà de la disparité des moyens investis, c'est l'incertitude des financements qui pèse le plus sur les fonctionnaires et, *a fortiori*, sur les projets mis en œuvre. Le risque est ici de ne pas pouvoir mener de programme sur un long terme et, en cas de diminution budgétaire ou de la perte du subside qui finance certains référents, de perdre le savoir-faire acquis jusqu'ici dans ce domaine.<sup>39</sup>

Enfin, étant proche du terrain, des tensions sont bien évidemment présentes à ce niveau, notamment autour de la confiance entre bénéficiaires et agents et l'État étiquetés «référents radicalisme» (certains se sont d'ailleurs rebaptisés «chargés de projet en prévention de la

polarisation [et/ou] des extrémismes violents»<sup>40</sup>), mais ces tensions se manifestent sans doute le plus clairement à travers la mise en œuvre du dispositif censé faire le lien avec l'autorité fédérale : les CSIL-R.

## 2. Les Cellules de sécurité intégrale locales (CSIL-R)

Étant donné l'importance des financements fédéraux dont elles bénéficient, les communes s'inscrivent en bonne part dans le prolongement de l'approche préventive fédérale. En outre, les CSIL-R prolongent, au niveau local, l'action du Plan R. Si ces structures ont été rendues obligatoires depuis septembre 2018<sup>41</sup>, près de 140 communes (principalement des communes rurales situées en Wallonie) n'auraient pas encore mis sur pied leur CSIL-R au début de l'année 2019, d'après le ministère de l'Intérieur. Aucune sanction n'a néanmoins été prévue à l'heure actuelle. L'autorité fédérale se contente donc, par l'intermédiaire de la Radix Team, d'inciter ces communes à créer leurs CSIL-R tout en orientant la finalité de ces dernières de la manière la plus pertinente possible en regard des différents contextes locaux.

La prévention mise en œuvre par la CSIL-R doit ici être entendue comme la «prévention d'infractions terroristes» au sens large, c'est-à-dire sans forcément «que les infractions aient déjà été constatées ou signalées».<sup>42</sup> La mission première de cette structure est donc «la détection précoce» et l'organisation du suivi des individus signalés. Cette

<sup>39</sup> Jaminé, S. & Fadil, N. (2019), p. 73. Les entretiens que nous avons menés confirment ce problème, en témoigne l'important *turn-over* des référents radicalisme dans certaines communes (six en cinq ans pour l'une d'entre elles) ou l'importante lourdeur administrative de certaines communes qui empêche parfois de répondre dans les temps à des appels à projets (entretien avec un référent radicalisme communal, 23 mars 2021)). Précisons ici que ce *turn-over* du personnel concerne aussi le fédéral et sa Radix Team, notamment du fait que l'équipe de ce service est, comme nous l'écrivions plus haut, majoritairement engagée sur base de contrats de

travail «premier emploi» destiné aux moins de 26 ans (contrats «Rosetta»).

<sup>40</sup> Entretiens avec des référents radicalisme communaux, 22 et 23 mars 2021. Un service en particulier a même opté pour une appellation qui n'évoque plus rien de la «prévention» pour se donner un accent «positif» (Entretien du 25 mars 2021).

<sup>41</sup> Loi du 30 juillet 2018 portant sur la création de cellules de sécurité intégrale locales en matière de radicalisme, d'extrémisme et de terrorisme, Moniteur Belge, 14 septembre 2018.

<sup>42</sup> OCAM, «Les partenaires du Plan R en matière de prévention», décembre 2019, p. 39.

tâche particulière est assurée à partir de la « table opérationnelle » de la CSIL-R, à savoir le lieu de la « gestion des cas » et de la concertation autour de ceux-ci, où se retrouvent (a minima) le bourgmestre, l'agent de police qui fait le lien avec la TFL (voir point sur le Plan R ci-dessus), le fonctionnaire de prévention et, si la fonction a été créée, le référent radicalisme. En outre, le bourgmestre peut « inviter tous les services qu'il juge pertinents (...) à lui soumettre des cas en vue de la discussion au sein de la CSIL-R. ».<sup>43</sup>

C'est bien sûr ici que se pose avec le plus de force l'épineuse question de la confidentialité et du partage d'informations. En 2019, une loi votée deux ans plus tôt afin « d'obliger les travailleurs sociaux ayant connaissance "d'une ou de plusieurs informations pouvant constituer des indices sérieux d'une infraction terroriste" à les déclarer [a néanmoins] été annulée par la Cour constitutionnelle, qui a estimé que les travailleurs sociaux "n'ont ni la compétence, ni les moyens" de détecter une intention de commettre une infraction terroriste ».<sup>44</sup> Par ailleurs, les CSIL-R sont également généralement critiquées pour leurs effets stigmatisants vis-à-vis de la population qu'elles ciblent principalement (allocataires sociaux et jeunes [perçus comme] musulmans).

Si la « table opérationnelle est « l'exigence minimale et l'essence même du fonctionnement de la CSIL-R »<sup>45</sup>, elle ne doit cependant pas faire oublier l'autre table de la CSIL-R qu'est la « table stratégique ». Celle-ci regroupe un nombre d'acteurs plus important (outre ceux qui siègent à la « table opérationnelle », l'on retrouve les responsables de différents services communaux ainsi que les acteurs sociopréventifs locaux) et a

pour fonction principale de créer un climat de confiance entre les différents acteurs (et notamment entre la police et les acteurs sociaux) ainsi que de contrôler la « table opérationnelle » et d'affiner la politique de « sécurité intégrale » locale.

Dans les faits, certaines communes – les plus « désœuvrées » en matière de « cas » jugés inquiétants sans doute – investissent parfois davantage cette table stratégique pour en faire un espace d'échange, non pas d'informations sur des cas, mais de bonnes pratiques, et de réflexions à propos de la politique de prévention locale.<sup>46</sup> Contrairement à ce qu'une première lecture du Plan R pourrait laisser croire et contrairement à l'idée selon laquelle les pratiques du signalement et du traitement sécuritaire auraient le monopole en matière de prévention de la radicalisation, les acteurs de terrain actifs au niveau local (et notamment les services communaux spécialisés) déploient une diversité d'approches, dont celle de travailler dans une optique « inclusive »<sup>47</sup> et de réaffiliation des individus (par exemple, via une aide pour [re] trouver un emploi). Ces derniers réinterprètent donc leurs missions sécuritaires de base (détection et suivi) pour aller au-delà. Par ailleurs, l'ensemble des fonctionnaires communaux rencontrés ont travaillé à faire évoluer leurs préoccupations qui se centrent désormais moins sur la stricte question de la radicalisation djihadiste pour s'intéresser davantage aux extrémismes de droite, de gauche et, plus généralement encore, à la question de la « polarisation ».<sup>48</sup>

<sup>43</sup> OCAM, « Les partenaires du Plan R en matière de prévention », décembre 2019, p. 41.

<sup>44</sup> Loi du 17 mai 2017 modifiant le Code d'instruction criminelle en vue de promouvoir la lutte contre le terrorisme, Moniteur belge, 3 juillet 2017, cité par Thomas, C. (2020). « L'organisation fédérale de la lutte antiterroriste en Belgique », Bruxelles, CRISP, p. 33.

<sup>45</sup> OCAM, « Les partenaires du Plan R en matière de prévention », décembre 2019, p. 40.

<sup>46</sup> Entretiens avec des référents radicalisme communaux, 5, 8, 23 et 25 mars 2021.

<sup>47</sup> Baillergeau, E. (2021). « Au-delà de la détection des individus "à risque" », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 22 | 2021.

<sup>48</sup> Un élargissement des perspectives de la prévention qui est notamment dû à l'influence de ces organismes supra-locaux que nous mentionnions ci-dessus (Radix Team et BeFUS) et qui sont chargés de diffuser certaines philosophies d'action, méthodes et objets de la prévention au sein du champ.

## D. Plans d'action des Régions

De leur côté, les Régions wallonne et bruxelloise ont toutes deux mis en œuvre leurs plans de lutte et de prévention vis-à-vis de la radicalisation et de l'extrémisme violent. À l'instar de ce que propose la Radix Team, ces deux niveaux de pouvoirs régionaux ont en commun d'intervenir en «seconde ligne» (voir en «troisième») : ni la Wallonie, ni Bruxelles ne s'adresse directement au citoyen en vue de faire de la prévention. Leurs plans prévoient en effet d'apporter un soutien aux professionnels (agents communaux de première ligne ou acteurs associatifs) qui sont sur le terrain (voir un soutien à ceux qui forment les professionnels de terrain). L'accent y est notamment mis sur la formation, la coordination, le réseautage, le soutien aux acteurs locaux et la promotion d'outils de sensibilisation et d'acteurs de prévention (politique de subvention d'acteurs associatifs).

### 1. Mesures de la Région wallonne

Dès 2015, le Gouvernement wallon a, au départ de ses compétences (dont celle de «l'action sociale» au service de laquelle œuvre le «référént radicalisme» de la Région wallonne), adopté un premier plan de prévention du radicalisme pour un budget total de 11 millions €. <sup>49</sup> Ce plan développe trois axes de travail que sont la coordination, la prévention et la détection, tout en se voulant à la fois «global et non stigmatisant». En effet, la sécurité étant une compétence du Fédéral, la Région tâche quant à elle de diffuser une approche en termes de «sensibilisation» et de «prévention» au sein des communes sur lesquelles elle a la tutelle. D'après le «référént radicalisme» rencontré, en matière de prévention, la Région

wallonne se veut surtout travailler au renforcement du vivre-ensemble, et ce, en favorisant «un climat de confiance plutôt que de méfiance et de crainte».

Afin de renforcer ce premier plan d'action, un nouveau plan, structuré en dix mesures, a été produit par le nouveau Gouvernement wallon au début de l'année 2019 (pour la législature 2019-2024). Ces dix mesures font actuellement l'objet d'un état des lieux à l'issue duquel le plan sera restructuré et rationalisé en fonction de ce qui aura été mis en application (ou non) sur le terrain et d'éventuels doublons qui seraient apparus vis-à-vis des mesures prises par les autres niveaux de pouvoir.

Sur les dix mesures imaginées, six ont été réalisées ou sont en cours de réalisation :

- La première est la mise sur pied du Comité régional de prévention du radicalisme violent<sup>50</sup>, pierre angulaire du plan wallon. Celui-ci est censé évaluer les actions du Plan Radicalisme (travail actuellement en cours) et peut remettre des avis d'ordre général ou spécifique. En son sein, une commission d'expertise est chargée d'évaluer et de valider les programmes de formation et les différents projets, de répertorier les experts en la matière en Wallonie, de compiler un ensemble de ressources bibliographiques ainsi que créer et de diffuser des outils de sensibilisation visant à permettre aux acteurs de terrain «de déceler et d'interpréter des signes extérieurs de radicalisation».
- La seconde mesure consiste en l'aide à la coordination des CSIL-R du niveau local. Un appel à projets doté de 1,5 million € a permis le soutien financier de 43 projets communaux qui ont contribué à renforcer la prévention de la radicalisation violente

<sup>49</sup> Cette présentation synthétique des mesures wallonnes se base sur l'exposé qu'en a fait le «référént radicalisme» pour la région lors de son entretien, le 19 mars 2021.

<sup>50</sup> Ce comité se compose d'un représentant de chaque «direction générale» (DG) constituant l'administration

wallonne (dont bien évidemment la DG Intérieur et action sociale) et des représentants de certains organismes pararégionaux (dont le service public de l'emploi et de la formation).

ainsi que la formation des professionnels de première ligne «susceptibles d'être en contact direct avec un public présentant un risque de radicalisation.»

- Une cartographie des «infrastructures et lieux sensibles» (susceptibles d'être attaqués ou, au contraire, «propice à la propagation du radicalisme violent»<sup>51</sup>) sur le territoire wallon est en cours de réalisation par le Centre régional de crise de la Région wallonne.
- Hors du strict champ de la prévention, une note à propos du Plan de sécurité interne à l'administration wallonne (et à ses bâtiments) a été adoptée en 2017.
- Les dispositifs visant «l'intégration et le "mieux vivre-ensemble" en Région wallonne» ont été renforcés. C'est notamment le cas du dispositif wallon visant à «soutenir la participation à la vie sociale et associative et à aider à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères et d'origines étrangères». Dans ce sens l'appel à projets «Initiatives locales d'Intégrations» (ILL) a intégré un axe consacré à «la lutte contre le racisme et au vivre-ensemble».
- Enfin, les Centres régionaux d'intégration wallons ont organisé des formations au niveau local sur la thématique des médias et de la propagande à l'attention des jeunes sur les réseaux sociaux.

Le plan prévoit également d'organiser des formations professionnelles à destination des personnes détenues.

Les trois mesures prévues, mais non réalisées sont la mise en œuvre d'une approche administrative pour prévenir «les formes de criminalité grave qui

peuvent être liées au radicalisme violent»; la formation spécifique à destination des agents de l'administration qui sont en contact avec le public ; et enfin, la mise en place d'une «mobile team» régionale sensée aider les communes wallonnes à «former leur personnel à la détection du radicalisme», cette dernière proposition en particulier étant déjà concrétisée du côté du Fédéral (en élargissant la perspective à diverses formes d'extrémismes notamment).

## 2. Mesures de la Région bruxelloise

Comme à la Région wallonne, un dispositif spécifique a été mis en œuvre dès 2015 pour la Région de Bruxelles-Capitale. Souhaitant aussi adopter une «vision large et non stigmatisante», la capitale a quant à elle opté – tout comme la Radix Team – pour l'adoption du terme large de «polarisation», une notion supposée sous-tendre le problème (plus restreint) de la radicalisation (potentielle).<sup>52</sup> Les deux problématiques ont en effet très vite été associées dans le cadre de la stratégie bruxelloise.

Par ailleurs, l'approche développée en la matière par la Région bruxelloise diffère (sur papier en tout cas) de celle mise en œuvre à la Région wallonne. La capitale semble en effet avoir moins mis l'accent sur le renforcement de dispositifs déjà existants en matière de «vivre-ensemble» ou d'«intégration des personnes étrangères», et davantage se diriger vers une approche qui s'inscrit dans la continuité du principe de «sécurité intégrale et intégré» du gouvernement fédéral. Cela n'est sans doute ni dû au hasard, ni au seul profil de la «référénte radicalisme» bruxelloise (qui a fait une partie de sa carrière dans un service fédéral d'analyse de la menace terroriste<sup>53</sup>).

<sup>51</sup> OCAM, «Les partenaires du Plan R en matière de prévention», décembre 2019, p. 63.

<sup>52</sup> Le Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024 pour la Région de Bruxelles-Capitale définit la polarisation (p. 49) comme : «le renforcement des oppositions entre [ndlr: des personnes ou] des groupes dans la société qui résulte ou peut résulter en (une augmentation) des tensions entre ces [ndlr : personnes ou] groupes et

engendrer des risques pour la sécurité sociale» (COT, 2008. Enquête à la demande de la DGSP, SPF Intérieur : «Polarisation et radicalisation : une approche préventive intégrale», UGent - Promoteurs : Ponsaers P.; Deruyver B.; Easton M.; Verhage A., janvier 2011, p.12) »

<sup>53</sup> La référénte a en effet réalisé une partie de sa carrière à la Défense, en tant qu'analyste stratégique spécialisée dans la gestion des conflits et les relations internationales.

Contrairement à la Wallonie, la Région bruxelloise a en effet reçu certaines compétences de sécurité de la part du Fédéral suite à la 6<sup>e</sup> réforme de l'État belge de 2014, dont celle de coordonner les politiques de prévention et de sécurité pour l'ensemble de la région.

Pour l'aider dans ces nouvelles missions, le Gouvernement bruxellois a créé l'organisme d'intérêt public «Bruxelles Prévention et Sécurité» (BPS) en 2015. C'est cet organisme qui est «chargé de la rédaction, de la mise en œuvre et de la coordination d'un Plan Global de Sécurité et de Prévention» pour la Région<sup>54</sup> qui, du fait de la place qu'il occupe dans la hiérarchie des plans nationaux de sécurité<sup>55</sup>, teintera l'action préventive d'une approche plus «Fédérale» qu'à la Région wallonne.

Ce Plan Global de Sécurité et de Prévention définit les grandes orientations de la Région en la matière, se concentrant sur plusieurs thématiques parmi lesquelles l'on retrouve la question de la «polarisation et radicalisation» et la stratégie proposée pour y répondre. Cette dernière recouvre la formation aux professionnels, l'analyse des phénomènes à prévenir, la coordination des acteurs de la prévention, de la sécurité et du secours, et le soutien aux acteurs locaux bruxellois.<sup>56</sup>

En matière de formation ainsi que de coordination, de mise en réseau et d'échange de bonnes pratiques entre acteurs issus d'horizons divers

---

Son expertise se situe donc dans le domaine du contre-terrorisme, une matière qu'elle apprécie travailler, en particulier l'évolution de phénomènes «de type al-Qaeda» et les évaluations de risque à long terme : «qu'est-ce qui peut arriver dans 5 ans, 10 ans, 15 ans... ? Ça c'était mon dada. Quelque chose un peu à l'américaine» précisera-t-elle (entretien du 21 février 2020).

<sup>54</sup> OCAM, «Les partenaires du Plan R en matière de prévention», décembre 2019, p. 30.

<sup>55</sup> Le PGSP est en effet élaboré en concordance avec le Plan National de Sécurité qui lui-même s'inscrit dans la filiation de la «Note-Cadre de Sécurité Intégrale» du gouvernement Fédéral (Note-Cadre que nous évoquons dans la note de bas de page n° 26. [La hiérarchie des plans de sécurité est expliquée dans le

(fonctionnaires de prévention communaux, agents de police, référents radicalisme des zones de police, associations, experts...), Bruxelles Prévention et Sécurité a mis sur pied une «plateforme régionale radicalisation-polarisation» qui se réunit plusieurs fois par an. Cette plateforme est aussi un lieu où faire remonter d'éventuelles demandes dans le but d'aider la structure à élaborer son programme.

Dans le cadre de son soutien aux acteurs locaux, outre d'appuyer des initiatives de prévention générale, la Région propose également d'harmoniser le travail de suivi d'individus «radicalisés ou en voie de radicalisation» par les acteurs de terrain bruxellois, «notamment par l'élaboration d'une grille d'analyse commune permettant une prise en charge adéquate».<sup>57</sup> Dans ce sens, «l'éventualité d'utiliser l'outil Radix [Tool] (...), qui permet de déterminer le niveau de radicalisation d'une personne, et le VERA-2, qui est un instrument d'analyse du risque de récidive» avait par exemple été évoquée dès 2018.<sup>58</sup>

Enfin, en termes financiers, pour la période 2016-2019, ce sont près de la moitié des 125 millions d'euros (44 %) que constitue le budget régional consacré au soutien aux communes dans le cadre de leurs politiques de prévention locale qui a été consacré à la stricte question de «la prévention de la radicalisation et de la polarisation».<sup>59</sup> En outre, 9 millions ont été dépensés par la Région dans le cadre d'un appel à projets (2018-2020) adressé aux associations actives en matière de prévention

rapport d'activité 2018 de Bruxelles Prévention et Sécurité, p. 26].

<sup>56</sup> Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024, p. 50-51.

<sup>57</sup> Plan Global de Sécurité et de Prévention 2017-2020, p. 23.

<sup>58</sup> Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, Compte rendu intégral des interpellations et des questions, Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de sécurité et de prévention et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente, réunion du mardi 6 février 2018, p. 16-21.

<sup>59</sup> OCAM, «Les partenaires du Plan R en matière de prévention», décembre 2019, p. 61.

et de sécurité, ce qui a notamment permis de financer plusieurs projets liés à la question de la polarisation et de la radicalisation.<sup>60</sup>

## E. Plan d'action de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)

«Approche intégrale et intégrée», «chaîne de sécurité», «gestion des risques», «vivre-ensemble sûr» et même (dans une certaine mesure) «radicalisation» ne sont pas les mots clés de cet univers-ci. Ce niveau de pouvoir travaille en effet dans une optique qui se veut résolument éducative et orientée vers l'aide à la personne en même temps qu'il se montre très attaché à une déontologie professionnelle qui place en son centre la question du secret professionnel et la défense de l'intérêt de la personne, même si depuis la dernière réforme de l'État de 2014 et le transfert d'une compétence de sécurité à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), ces principes tendent à bouger.

La prévention en FW-B prend donc, globalement, une teinte différente de celle donnée par le Fédéral, la Région bruxelloise et certaines communes, pour se rapprocher de celle de la Région wallonne.<sup>61</sup> Comme pour chaque niveau de pouvoir, la tonalité «FW-B» est bien sûr d'abord due à son champ de compétences historiques, celui-ci portant sur l'éducation des personnes (par la culture, l'enseignement, le sport et l'Aide à la jeunesse). C'est dans le cadre de ces dernières que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) a réfléchi à la mise en œuvre de

son dispositif de prévention dès le début de l'année 2015. Ce dispositif sera pérennisé et institutionnalisé en 2016 sous le nom de «Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents» tandis que ses différents services seront rendus opérationnels l'année suivante, en 2017.<sup>62</sup>

Le gouvernement de la FW-B dotera ce Réseau de deux centres opérationnels : le Centre de ressources et d'appui du Réseau (CRÉA) et le Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents (CAPREV) ; d'une ligne verte d'information, d'écoute et d'orientation ; d'un référent radicalisme pour l'ensemble du ministère de la FW-B et de référents radicalisme au niveau des administrations générales et au sein des différents secteurs de la FW-B (enseignement, culture, jeunesse, sport, aide à la jeunesse, maison de justice), et en particulier au sein des équipes mobiles de l'enseignement obligatoire. En outre, trois comités – stratégique, d'experts et de concertation – forment les instances de pilotage et de concertation du dispositif «Réseau». Le budget total du dispositif a été initialement estimé à un montant total de 1 662 000 € en base annuelle, essentiellement destiné aux frais de personnel du CRÉA et du CAPREV.

En matière de prévention «primaire», le CRÉA – constitué de 3 équivalents temps plein – propose notamment un ensemble d'outils destinés à répondre aux besoins et questionnements des professionnels des secteurs de la FW-B confrontés à des phénomènes liés à la problématique des radicalismes et extrémismes violents : modules de formation ; séminaires, site internet et répertoire de ressources à destination des professionnels ; appui à la mise en place et à la diffusion d'animations avec les publics – essentiellement avec des élèves

<sup>60</sup> Ibid.

<sup>61</sup> Par rapport à la FW-B, la Région wallonne insiste néanmoins davantage sur les questions d'intégration et d'emploi, deux domaines qui relèvent de ses compétences.

<sup>62</sup> La partie qui suit reprend en bonne partie la présentation du service qui a été faite dans le cadre du «Rapport d'évaluation du Réseau de prise en charge

des radicalismes et extrémismes violents» par A. Franssen, C. Dal et F. Rinschbergh, Centre d'Études Sociologiques, Université Saint-Louis, Bruxelles, juin 2019. Voir en particulier la partie 1 du rapport et les pages 15-17. Le rapport et sa synthèse sont disponibles en ligne : <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/evaluation-du-reseau/>.

et des jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse.

Plus ciblé sur l'expression de demandes particulières, voir centré sur des cas individuels, le CAPREV – dont le cadre prévoit l'engagement de 17 équivalents temps plein – travaille quant à lui à une double mission de prévention « secondaire » et « tertiaire » : d'une part, son équipe vise à « apporter des réponses aux demandes d'assistance des proches d'individus radicalisés et au besoin de conseils de professionnels qui les accompagnent » et d'autre part, elle offre un accompagnement individualisé et personnalisé en matière de parcours de « désengagement » d'individus identifiés comme radicalisés – et qui peuvent avoir un parcours judiciaire et carcéral – afin de prévenir leur éventuelle récidive.

Ajoutons enfin que la distinction fondamentale entre ces deux centres opérationnels que sont le CRÉA et le CAPREV tient également à l'échelle de leurs interventions, davantage parfois qu'au caractère « primaire » ou « secondaire/tertiaire » des activités de prévention qu'ils mettent en œuvre. Tandis que, dans le cadre de son travail de « désengagement », le CAPREV a une approche *individuelle* (et donc, par définition, œuvre à une forme de prévention de type secondaire ou tertiaire), le CRÉA a quant à lui une approche *collective* qui tantôt, ne cible aucun groupe particulier (c'est cas lorsqu'il propose une série de ressources en libre accès sur son site internet par exemple), tantôt intervient sur base de la demande d'un agent de terrain soucieux vis-à-vis de son public (le CRÉA propose ainsi une intervention de type « prévention secondaire collective » en l'adressant à un groupe large [des jeunes par exemple] jugé « à risque » ou « vulnérable » par un éducateur ou un acteur scolaire, par exemple).

Outre le CRÉA et le CAPREV, le « Réseau » comprend également le service des Équipes mobiles de l'enseignement obligatoire – service de

la FW-B spécialisé en intervention en milieu scolaire existant depuis 2004 et auquel une mission de prévention et d'intervention centrée sur la question de la « radicalisation » a été rajoutée dès 2015. Parmi la vingtaine d'agents que compte le service, 4 sont actuellement spécialisés dans la thématique de la radicalisation menant à la violence.

Enfin, les « référents radicalismes » qui ont été désignés dans chaque secteur de la FW-B ont pour rôle de recueillir les besoins qui s'expriment dans leurs services et organismes et de faire remonter l'information vers le service qui paraît le plus adapté à la demande. Il faut préciser que la fonction de « référent radicalisme » (tout comme celle d'agent « spécialisé » au sein des Équipes mobiles) constitue une casquette supplémentaire s'ajoutant, sans s'y substituer, aux fonctions habituelles des agents concernés.

## F. Conclusion du point

Au regard de toutes ces mesures, l'on semble être face à l'étalement d'un ensemble de plans et de dispositifs parfois forts proches tant sur le plan géographique que sectoriel, ce qui pose bien évidemment la question de la redondance et de la coordination, voire de la concurrence entre services et entre philosophies d'action. Comme le signalait déjà le Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE) il y a quelques années : « Depuis 1980 et la deuxième réforme de l'État, les matières personnalisables, dont la prévention, font partie intégrante des prérogatives des communautés. Or, depuis le début des années 90, les Régions et l'État fédéral n'ont cessé de disputer cette responsabilité aux communautés en doublant systématiquement tous les dispositifs communautaires. Avec des moyens nettement plus importants, une philosophie souvent très sécuritaire et en étroite collaboration avec les communes qui ont été largement financées pour ces nouvelles missions. »<sup>63</sup>

<sup>63</sup> B. De Vos, « Lutte contre la radicalisation : 'Tel est pris qui croyait prendre !' », Le Vif, 29 octobre 2017.



Si le champ de la prévention de la radicalisation n'est pas épargné par cette tension, il faut cependant noter une nette évolution : avec le temps, bien que la pression à « faire bouger les lignes » en matière de secret professionnel reste parfois présente, la confusion des registres entre travail social et sécuritaire ne paraît pas avoir pris l'ampleur que certains craignaient au départ. De même, le phénomène d'éclatement et de dédoublement des plans et d'initiatives semble s'être amoindri, notamment sous l'effet de la retombée de la panique post-attentats, mais également grâce à l'action régulatrice des acteurs publics eux-mêmes qui ont progressivement précisé leurs approches, ont crédibilisé certains acteurs (et mis de côté d'autres [parmi les nombreux experts notamment]), et se sont en partie coordonnés. Certains ont ainsi signé un protocole de collaboration<sup>64</sup>, tandis que d'autres ont, plus informellement, laissé le champ

libre à certaines structures pour intervenir sur telle ou telle zone géographique.<sup>65</sup>

Qu'en est-il plus concrètement aujourd'hui et qu'en disent les fonctionnaires sur le terrain ? Le point qui suit tâchera de répondre à cette question en s'appuyant sur la littérature grise ainsi que sur des données de première main récemment récoltées auprès des acteurs publics chargés de mettre en œuvre la prévention en Belgique francophone et dans la capitale.

---

<sup>64</sup> Un « protocole de collaboration relatif à la prévention de la radicalisation » a par exemple été signé par la Région bruxelloise, la FW-B et sept communes (wallonnes et bruxelloises) en mars 2018. Cependant, bien que le protocole ait été officialisé, il n'est pas certain qu'il se soit véritablement concrétisé dans la pratique. C'est du moins ce qu'en pensent aujourd'hui certains signataires rencontrés.

<sup>65</sup> La Radix Team, qui offre un service de formation et de soutien aux acteurs locaux de prévention (notamment pour organiser leurs CSIL-R) n'intervient par exemple pas (ou peu) dans les communes bruxelloises qui sont alors laissées à Bruxelles Prévention et Sécurité (BPS) qui offre un service fort proche de ce que propose le Fédéral. La Communauté française intervient quant à elle peu dans les écoles gérées par la commune de Bruxelles-ville, etc.

# Description des principaux dispositifs mis en œuvre en Belgique francophone et de leur évolution<sup>66</sup>

Concrètement, nous l'avons évoqué ci-dessus, la prévention passe par un ensemble d'outils tels que l'organisation de formations ou de séances de sensibilisation vis-à-vis des professionnels de terrain, la diffusion d'animations à destination d'un public jeune, le partage d'informations au niveau local (entre fonctionnaires), la régulation de conflits en milieu scolaire, ou encore, le soutien de proches et l'accompagnement de familles touchées par la problématique de la radicalisation. Si, en Belgique, la prévention de la radicalisation est globalement contrôlée et avalisée par l'État, soit par le biais de subventions publiques données à des acteurs associatifs issus de la société civile, soit par le biais de fonctionnaires qui œuvrent alors directement à

la mise en œuvre d'un dispositif, l'approche que nous avons privilégiée ici se concentrera principalement sur l'action de ces derniers. Pour une compilation exhaustive qui détaille le contenu des différentes initiatives subventionnées qui ont été mise en œuvre (jusqu'en 2018) en matière de «Prévention des processus de radicalisation pouvant mener à la violence», nous renvoyons le lecteur au «Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain» produit par la

---

<sup>66</sup> Dans la suite de ce rapport, nous reprenons à notre compte le découpage de la prévention qui est usuellement adopté par les acteurs de terrain. Bien que, par souci de facilité pour le travail de comparaison avec les autres cas d'étude, nous tâcherons de respecter cette tripartition entre prévention primaire, secondaire et tertiaire, il faut cependant noter qu'il existe de réguliers recouvrements entre ces trois niveaux « théoriques ». L'approche « intégrale et intégrée » en est un bon exemple, mais celle-ci n'est pas la seule à opérer des glissements d'une catégorie à l'autre. Par ailleurs, regroupant sous l'appellation de « prévention » des approches « curatives et judiciaires » et d'autres, centrées sur « le bien-être général » autrefois bien distinguées les unes des autres (Deklerck J. [2003], « réflexion pour une prévention fondamentale », in Kaminski D. & Goris P. [Eds], *Prévention et politique de sécurité Arc-en-Ciel*, Bruxelles, Réseau Interuniversitaire sur la Prévention, p. 31.), cette conception envisage la prévention sous la forme d'un continuum et par là, entérine une vision de la prévention pourtant contestée (dans le contexte belge) depuis près de 30 ans (Franssen A. [2018], « La prévention dans l'Aide à la jeunesse : un référentiel sectoriel », in Defraene D., *Le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse*. Actes du colloque du 9 mars 2018, Bruxelles, Bruylant). Relevons enfin qu'en adoptant ce découpage institutionnel pour nous aider à classer les actions mises en œuvre sur le terrain, nous participons surtout à faire exister et à consolider ces catégories, contribuant ainsi de manière substantielle à la fabrique de l'action publique et de ses catégories d'intervention.

Radix Team du SPF Intérieur que nous mentionnions déjà plus haut.<sup>67</sup>

Avant de rentrer dans le détail de quelques dispositifs qui nous sont apparus « importants » (suivant nos critères de sélection qui privilégient une entrée « par le haut », c'est-à-dire qui se focalise d'abord sur les dispositifs pilotés et mis en œuvre par un service public), évoquons déjà ici rapidement la place qu'y occupent **les enjeux liés aux jeunes, au genre et au numérique** dans les différents niveaux de prévention. Ces trois enjeux n'occupent en effet pas toujours une position centrale dans la prévention, mais sont néanmoins pointés comme importants dans la littérature internationale<sup>68</sup>. Sans surprise, une rapide recherche par mots-clés au sein du guide produit par la Radix Team permet de se rendre compte que la prévention s'adresse en très grande majorité aux **jeunes** (excepté pour la prévention tertiaire qui s'adresse principalement à des individus majeurs judiciairisés et qui représentent bien sûr une population relativement restreinte par rapport à l'ensemble de la population majeure). Le guide comporte pas moins de 560 occurrences du mot « jeune » (il apparaît en moyenne plus de 2 fois par page), pour à peine 6 apparitions du mot « **genre** » (9 du mot « femme » et 12 pour celui de « mère », une figure qui certes, restreint la notion de genre à une dimension particulière, mais qui occupe tout de même une place importante au sein de quelques dispositifs<sup>69</sup>). Enfin, le mot « **numérique** » apparaît 3 fois seulement (avec tout de même 9 occurrences de l'expression « réseaux sociaux » et 28 du mot « média »).

Étant donné qu'avec les communes, la Fédération Wallonie-Bruxelles est le seul niveau de pouvoir à

proposer des services de « première ligne » directement actifs sur le terrain, auprès d'un public judiciairisé d'une part, comme c'est le cas pour le CAPREV qui intervient (en très grande majorité) en prison et en Aide à la jeunesse, et auprès de public scolaire d'autre part, comme c'est le cas pour les équipes mobiles de l'enseignement obligatoire, ce sont ces derniers dispositifs que nous mettons en avant dans la partie qui suit.

## A. Prévention primaire

Les actions que nous classons ici dans la rubrique « prévention primaire » sont principalement de l'ordre de la sensibilisation et de la communication non ciblées ainsi que de la formation. Après un bref panorama des dispositifs existants, nous nous pencherons sur les réflexions menées par un dispositif étatique en particulier : le Centre de ressources et d'appui du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents de la Communauté française (CRÉA) (que nous n'avons que brièvement évoqué plus haut) et sur deux dispositifs singuliers, mais qui nous semble adresser des questions importantes à ce niveau de prévention.

### 1. Le paysage de la prévention primaire

#### Qui ?

Les acteurs actifs en matière de prévention primaire sur le terrain (c'est-à-dire directement en contact avec les publics) sont des acteurs associatifs qui pour la plupart étaient déjà actifs en

<sup>67</sup> SPF Intérieur (Radix Team), « Prévention des processus de radicalisation pouvant mener à la violence : Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain », 2018. Le document (en cours d'actualisation) est disponible en ligne : [https://www.besafe.be/sites/default/files/2018-10/guide\\_radix\\_be.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2018-10/guide_radix_be.pdf)

<sup>68</sup> Voir par exemple les rapports du Centre International pour la prévention de la Criminalité (CIPC), *Comment prévenir la radicalisation : une revue systématique*,

Montréal, CIPC, 2015 et *Prévention de la radicalisation menant à la violence : une étude internationale sur les enjeux de l'intervention et des intervenants*, Montréal, CIPC, 2017.

<sup>69</sup> Comme par exemple, les « ateliers de parentalité » qui insistent sur l'importance du rôle des mères dans la lutte contre la radicalisation. (voir pages 268-269 du « Guide des initiatives et outils locaux » de la Radix Team à ce propos).

matière de cohésion sociale et de travail éducatif auprès des jeunes notamment.

## Où ?

Ces acteurs interviennent autant en milieu scolaire qu'extrascolaire (maisons de jeunes, espaces sportifs, etc.) et, plus largement encore, sur les réseaux sociaux ou dans l'espace public. En Belgique, il n'existe cependant pas de campagne nationale de prévention, ce que regrette d'ailleurs l'équipe de la Radix Team qui verrait bien cette mission lui revenir<sup>70</sup> :

---

*« Pour l'instant, notre prévention passe essentiellement par les fonctionnaires de prévention des communes. Et je pense que si la thématique se maintient au SPF Intérieur, on pourrait faire une campagne de prévention au niveau fédéral en plus. Je trouve que ça manque une campagne avec une touche fédérale qui dise "apprenez à vivre-ensemble". Quand on voit les affiches qu'il y a dans le métro, je trouve qu'il manque une campagne "vivre-ensemble" ». (Entretien avec l'équipe de la Radix Team, 16 mars 2021).*

---

## Avec qui ?

Nous l'avons vu plus haut, la prévention primaire se développe grâce au soutien financier des différents niveaux de pouvoirs, locaux, régionaux, communautaires, fédéraux, et mêmes Européens pour certains.

## Comment ?

Ce niveau de prévention regroupe les interventions dites « générales », c'est-à-dire qui ne s'adressent

pas à un public spécifique, mais, en principe, à l'ensemble de la population. Les formes des dispositifs relevant de la prévention primaire sont relativement variées. Il s'agit de pièces de théâtre, de films, d'espaces de parole, de débats, de témoignages, de dossiers pédagogiques pour enseignants, de campagnes de sensibilisation, de rencontres interculturelles...

## Quand ?

La temporalité des dispositifs est assez variable, mais présente souvent la limite de prendre la forme d'interventions ponctuelles. Ce n'est bien sûr pas toujours le cas, mais cela reste des dispositifs « exceptionnels », hors temps scolaire et non pas intégrés à un programme au long court.

## Quelles évolutions des perspectives en matière de prévention primaire ?

Pour répondre, partiellement, à cette question, nous proposons ici un plan rapproché sur le travail du CRÉA et sur sa réflexion en la matière. Une réflexion qui nous semble pouvoir intéresser l'ensemble des acteurs du champ de la prévention générale.

## 2. Focus sur le champ thématique du CREA

Le CREA est le Centre de ressources et d'appui du « Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents » de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ses missions générales ayant déjà été brièvement évoquées plus haut, nous revenons ici sur ce service pour souligner son rôle actuel en matière de prévention générale et, surtout, pour mettre en avant sa propre réflexion à propos de ses potentielles orientations futures.<sup>71</sup>

---

<sup>70</sup> Anticipant la réaction du côté des Communautés dont la prévention fait partie des compétences, l'on pourrait aussi imaginer que le Fédéral vienne en appui d'une campagne « nationale » organisée par les Communautés dont la conception du vivre-ensemble et

de la prévention diffère de celle des fonctionnaires de prévention communaux et fédéraux.

<sup>71</sup> Le propos qui suit s'appuie entre autres sur les échanges entendus lors de réunions internes de l'équipe du CRÉA auxquelles j'ai eu l'occasion d'assister dans le

La plus-value première de ce (jeune) service (rendu opérationnel, pour rappel, en 2017) est d'avoir contribué à réguler l'important « marché » de la prévention (primaire et secondaire) qui s'était alors développé au lendemain des premiers attentats djihadistes sur le sol belge.<sup>72</sup> En effet, à côté de son travail de sélection de ressources scientifiques (livres et articles) et de l'organisation régulière de ses séances de séminaire (à l'occasion desquelles sont invités des chercheurs et professionnels jugés crédibles et pertinents), le CREA opère une sélection parmi les initiatives de prévention existantes. En tant que service public, il est donc un important pourvoyeur de légitimité symbolique pour les outils ainsi répertoriés comme « ressources » (sans parler des acteurs qui sont directement subventionnés par la FW-B). Cependant, le fait qu'un service fédéral se soit lui aussi consacré à alimenter un répertoire de ressources centré sur la question de la radicalisation<sup>73</sup> présente le risque d'affaiblir l'originalité de cette offre du côté du CRÉA. Pour préserver la singularité de son approche, le CRÉA tâche donc de préciser son entrée dans la problématique à prévenir, de même que le service veille à répondre aux attentes du public particulier qui est le sien (et qui diffère de celui auquel s'adresse le service de prévention fédéral). S'adressant principalement aux professionnels qui travaillent dans le champ de compétence de la FW-B (éducation, sport, jeunesse...), le CRÉA a en effet pour souci premier de fournir des outils aux éducateurs ou enseignants qui se posent des questions et sont en demande de soutien pour les aider à aborder le sujet de la radicalisation et des extrémismes violents avec des jeunes. C'est dans ce sens que le CRÉA mène une réflexion sur les critères de sélection à adopter en vue de promouvoir différents outils de prévention et par là, c'est une réflexion sur l'identité même du service qui s'ouvre et, potentiellement, sur le paysage de

---

cadre de l'enquête de terrain que je mène pour ma recherche doctorale.

<sup>72</sup> Voir à ce propos le dossier de M.-C. Royen (2016), « Le business de l'antiradicalisme », *Le Vif/L'Express*, n° 34, du 26 août au 1er septembre 2016.

<sup>73</sup> La Radix Team du SPF Intérieur et son « guide des initiatives et outils locaux » que nous avons déjà

la « prévention générale des radicalismes et extrémismes violents » tel que proposé par la Communauté française.

« Vivre-ensemble », « citoyenneté », « critique de l'information », « questions identitaires » sont quelques-unes des entrées évoquées par l'équipe pour redéfinir la focale du service qui semble par ailleurs souhaiter s'orienter vers une approche plus résolument éducative encore, laissant place à des dispositifs aux temporalités plus longues que les seules interventions ponctuelles que propose souvent la prévention. Il s'agirait alors, par exemple, de mettre en valeur et de soutenir des démarches non plus tant orientées vers la « mise en garde » ou la déconstruction de stéréotypes et d'amalgames, que vers la transmission d'une disposition d'esprit plus générale. C'est par exemple ce que proposent certains dispositifs éducatifs dont la finalité n'est pas de prévenir un risque particulier, mais plutôt de cultiver une pratique du dialogue et du questionnement permanent, quel que soit le problème dont il est question. Bien que l'éventualité de promouvoir ce genre de dispositifs au long court ait été discutée à plusieurs reprises ces derniers mois par l'équipe du CRÉA, ce type de projet n'est actuellement pas repris sur le site internet du service qui, jusqu'alors, a surtout privilégié des outils abordant plus frontalement la question de la radicalisation et des extrémismes violents. Pourtant, s'il est bien sûr important d'outiller les professionnels pour les aider à résoudre des questions brûlantes ou à prévenir des inquiétudes particulières, proposer des dispositifs qui invitent à questionner le monde de manière plus large, systématique et rigoureuse, permettrait sans doute de mettre en avant une approche qui serait plus clairement différente de celle adoptée par le SPF Intérieur pour qui il s'agit moins de socialiser à une culture du dialogue que de prévenir des problèmes potentiels.<sup>74</sup>

mentionné plusieurs fois, et qui, par ailleurs, est actuellement en phase de réactualisation.

<sup>74</sup> En effet, pour l'équipe de la Radix Team (entretien du 16 mars 2021), « la prévention reste essentielle sur la thématique [de la radicalisation], pas en ce qui concerne le passage à l'acte en tant que tel, mais plus sur ce qu'il y a avant » et qui, dans cette perspective, est

### 3. Réflexions à partir de deux dispositifs de prévention « primaire »

Il nous a paru intéressant de soulever deux enjeux particulièrement saillants qui nous semblent traverser le champ de l'action préventive, et ce, en les présentant sous forme d'encadrés évoquant de manière plus concrète deux programmes de prévention dite « primaire ».

#### Encadré 1 : Un dispositif centré sur la question des croyances religieuses et philosophiques

En Belgique francophone, la plupart des acteurs rencontrés expriment leurs réticences à aborder ce sujet frontalement, et ce d'autant plus dans le cadre d'un dispositif se voulant prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent<sup>75</sup>. Le sujet est pourtant loin d'être absent dans les interventions des professionnels sur le terrain ainsi que dans les échanges avec leurs publics, mais c'est généralement en tant qu'élément constitutif de l'identité des jeunes qu'il est abordé. Ces derniers sont alors envisagés dans leur « globalité », c'est-à-dire dans la multiplicité de leurs ancrages sociaux (les jeunes sont porteurs de convictions religieuses ou philosophiques, mais ce sont aussi des élèves, des membres d'une famille, des individus genrés, en pleine quête identitaire, en recherche d'engagements, etc.).

L'initiative suivante développée par la commune bruxelloise d'Anderlecht en la matière est donc de ce point de vue particulièrement originale puisqu'elle ambitionne de se centrer sur cet objet qu'est la religion.

envisagé comme « problème potentiel » qu'il s'agit alors de « devancer » (Deklerck J. [2003], « réflexion pour une prévention fondamentale », in Kaminski D. & Goris P. [Eds], *Prévention et politique de sécurité Arc-en-Ciel*, Bruxelles, Réseau Interuniversitaire sur la Prévention.)

<sup>75</sup> Nos observations rejoignent ici le constat posé dans le rapport « Prévention de la radicalisation menant à la

#### Projet « Diversité convictionnelle et philosophique »<sup>76</sup>

##### Contexte dans lequel le projet s'est développé :

Anciennement appelé « Visite de lieux de culte », ce projet s'est développé dans une approche de prévention primaire du phénomène : permettre aux habitants et actuellement aux élèves de 5e et 6e primaire<sup>77</sup> de découvrir les religions monothéistes, les pratiques liées, l'exercice du culte et de dépasser les préjugés et les stéréotypes liés à ces matières.

##### Philosophie du projet :

Développer le vivre ensemble et promouvoir la richesse de la multiculturalité.

##### Description du projet :

L'activité se déroule en 6 séances : 1. Organisation du jeu (en classe) « Kroiroupa » ; 2. Visite d'une mosquée, d'un centre bouddhiste ; 3. Visite d'une église catholique et d'une synagogue ; 4. Visite d'une église orthodoxe et du Centre laïque ; 5. Projection d'un reportage « Trois religions » et évaluation de l'activité par les élèves sur base d'un questionnaire ; 6. L'activité se clôture par la remise d'une mallette pédagogique construite par le service prévention.

##### Public cible :

Élèves de 5e et 6e primaire des écoles établies sur le territoire d'Anderlecht.

**Objectif(s) :** Dépasser les préjugés et développer l'esprit critique ; Mettre en avant les valeurs communes entre les différentes religions ; Découverte de la laïcité et de l'athéisme ; Éduquer les jeunes aux valeurs de tolérance et de vivre ensemble.

violence : une étude internationale sur les enjeux de l'intervention et des intervenants », Madriaza et al. 2017, Montréal, CIPC, p. 121.

<sup>76</sup> Nous reprenons ici (en partie) la fiche descriptive qui figure dans le guide des initiatives et outils locaux de la Radix Team, p. 21-22.

<sup>77</sup> Agés de 10 à 12 ans.

### Budget approximatif :

Coût de la mallette (mallettes, livres, DVD et fiches pédagogiques) : 553,41 €

Une remarque à propos du niveau de prévention paraît intéressante à formuler ici. Une certaine ambiguïté – dont les animateurs sont eux-mêmes fort bien conscients – ne peut en effet manquer de frapper l'observateur : étant donné que les animations sont organisées par un service communal, celles-ci doivent forcément être dispensées à des écoles primaires qui se situent à l'intérieur des frontières de la commune. Or la commune bruxelloise d'Anderlecht présente la particularité d'être une commune où se concentre une proportion importante de populations issues de l'immigration et appartenant aux couches populaires. L'un des quartiers de la commune où se déroule une part des animations est même connu pour rassembler de nombreux primoarrivants syriens (de la

communauté Doms notamment) dont les enfants fréquentent les écoles primaires (parfois concentrés en masse dans certaines classes au sein desquels l'animation a lieu). Dans les faits, le dispositif de prévention dite « primaire » cible donc – *a posteriori* – un public spécifique : ce sont bien souvent à des enfants de confession musulmane que l'invitation à s'ouvrir à d'autres religions et philosophies est formulée. Si l'animation semble être bien appréciée des enfants comme des professeurs, les animateurs ne peuvent que regretter qu'une telle initiative ne sorte pas des frontières administratives de la commune pour, pourquoi pas, aller s'exporter du côté des « beaux quartiers » également...

## Encadré 2 : Une campagne de prévention sur les réseaux sociaux

Début de l'année 2020, une campagne de sensibilisation centrée sur la question de la radicalisation et organisée par un service de prévention communal semble être largement passée inaperçue sur les réseaux sociaux (notamment auprès des jeunes que la campagne ciblait prioritairement). L'ambition de ce projet était de « libérer la parole des jeunes » et de susciter la discussion autour de cette problématique (présentée comme tabou) qu'est la radicalisation. S'appuyant sur des réflexions formulées par des jeunes à l'occasion d'un atelier qui a précédé la diffusion de la campagne dans l'espace public de la ville (sous forme de grandes affiches) et sur les réseaux sociaux (sous forme de « groupe Facebook »), le dispositif met l'accent sur la modération, la non-violence et les aspects négatifs de l'engagement auprès de Daech.

*« Aucune violence n'est légitime », « On peut se battre autrement », « Être en colère n'excuse pas les actes violents qu'on commet », « Se laisser*

*porter par des sentiments négatifs, est-ce vraiment le bon moyen ? », « Tu vas dans un autre pays pour faire la boniche ? Non, mais t'es sérieuse ? »* ou encore *« Est-ce vraiment bien de faire accepter ses convictions par peur ? »* sont quelques-unes des vingt phrases que la campagne a mises en exergue en ville et sur Facebook.

Sans préjuger de toute la phase préparatoire de cette campagne qui a mobilisé des jeunes et les a fait discuter autour de ce sujet, la faible réactivité que la campagne elle-même a suscitée sur les réseaux sociaux amène à questionner la forme d'un tel dispositif. L'on ne peut s'empêcher ici de faire un parallèle avec le constat d'échec que pose l'anthropologue Scott Atran au moment où il évoque la campagne de 2014 du gouvernement américain intitulée « Think Again Turn Away » supposée décourager les gens à rejoindre

Daech.<sup>78</sup> Bien que la campagne numérique lancée par la commune belge ne puisse être mise sur le même pied que celle organisée par les États-Unis – les deux campagnes n'ont en effet ni les mêmes méthodes ni les mêmes objectifs (dans un cas, il s'agit de dissuader les citoyens américains par une campagne basée sur le contre-discours et dans l'autre, d'inviter les Bruxellois [et les jeunes âgés de 12 à 25 ans en particulier] à discuter de la radicalisation et à « dénoncer toutes les formes d'extrémisme ») –, le même constat peut-être fait quant au caractère dérisoire d'une telle initiative.

En effet, face aux dizaines de milliers de comptes Twitter qui avaient été ouverts par Daech et à ses dizaines de milliers de posts quotidiens sur les réseaux sociaux (sans parler des innombrables messages de haines, émanant quotidiennement de la « fachosphère »), que peut une page Facebook qu'aucun jeune ne commente et où l'on retrouve des appels à la modération qui risquent de ne pas fort intéresser le public « vulnérable », c'est-à-dire cette jeunesse méfiante des autorités publiques et en recherche d'engagements forts et de prises de positions radicales ? En outre, l'anthropologue précité rajoute également que de ne voir en « l'État islamique » qu'une forme d'engagement négatif empêche de comprendre ce qu'y trouvent les jeunes qui s'en sont rapprochés, de saisir leurs désirs de changement et, *a fortiori*, d'y répondre correctement.<sup>79</sup>

## B. Prévention secondaire

Les actions que nous classons ici dans la rubrique « prévention secondaire » sont de l'ordre de la

<sup>78</sup> Atran, S., (2016). *L'État islamique est une révolution*, Arles, Babel, p. 84. Une analyse de la campagne américaine à laquelle l'auteur fait référence est disponible ici : <https://time.com/3387065/isis-twitter-war-state-department/>

<sup>79</sup> À cet égard, le rapport des Nations Unies (2016) sur les formes civiques d'engagement des jeunes donne lui aussi un bon exemple de cette perspective aveugle à « la joie » (pour reprendre le terme utilisé par Scott Atran [2016]) que peuvent ressentir les partisans de Daech. Voir en particulier le chapitre intitulé « Negative youth

Pour nous aider à mettre en perspective le dispositif évoqué, il n'est pas inutile de mentionner ici les trois approches (qui peuvent se combiner, ou entrer en tension) qui sont généralement adoptées dans le cadre de la prévention de la radicalisation sur les réseaux sociaux<sup>80</sup> :

- Certains plaident pour une stratégie « frontale » qui consiste à produire des contre-discours qui déconstruisent la propagande adverse, voir qui décrédibilisent l'opposant en mettant en avant les aspects négatifs de ce qu'il propose.
- D'autres adoptent au contraire une stratégie « indirecte » qui consiste non pas à s'opposer frontalement à l'adversaire, mais à prévenir les attitudes qui peuvent conduire à la radicalisation violente, c'est-à-dire les discours haineux, les préjugés, l'intolérance, etc.
- Enfin, de manière plus globale, d'autres encore défendent une stratégie éducative sur le long terme. Celle-ci consiste à éduquer aux médias en vue de développer l'esprit critique et d'analyse chez les jeunes. Certaines associations mettent ainsi en œuvre des outils de sensibilisation aux *fake news*, aux théories du complot ou encore, au cyber-harcèlement ou à « l'hypersexualisation » sur internet.

sensibilisation et de l'intervention ciblées ainsi que de la formation à destination des acteurs spécialisés dans la prévention de la radicalisation et des extrémismes violents. Après un bref panorama des dispositifs existants, nous nous pencherons sur les manières de faire et l'évolution d'un dispositif étatique en particulier : les Équipes

engagement: involvement in radicalism and extremism » (Akil N. Awan), p. 87-94 du World Youth Report (2016), « Youth civi engagement », New York, Nations Unies (ed.), 164 p.

<sup>80</sup> « Comment contrer la propagande extrémiste ? », actes du colloque *Polarisation sociale et radicalisation menant à la violence. Quelles perspectives pour l'éducation et le travail social ?* organisé par le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la FW-B, 14 décembre 2018, p. 12-14.



mobiles de la direction générale de l'enseignement obligatoire de la Communauté française.

## 1. Le paysage de la prévention secondaire

### Qui ?

Tout comme en prévention primaire, les acteurs actifs en matière de prévention secondaire sur le terrain sont, pour la plupart, des acteurs associatifs qui étaient déjà actifs en matière de cohésion sociale et de travail éducatif auprès des jeunes notamment. Certains acteurs de ce niveau de prévention sont cependant des fonctionnaires (qui donnent généralement des formations) ou des structures publiques (comme c'est le cas du dispositif décrit au point suivant).

### Où ?

Ces acteurs interviennent également autant en milieu scolaire qu'extra-scolaire et, plus largement encore, sur les réseaux sociaux ou dans l'espace public.

### Avec qui ?

La prévention secondaire s'appuie tantôt sur des acteurs publics qui interviennent alors directement sur le terrain en tant que fonctionnaires représentant l'État, tantôt se développe grâce au soutien financier des différents niveaux de pouvoir, locaux, régionaux, communautaire, fédéraux ou européens pour certains.

### Comment ?

Ce niveau de prévention regroupe des interventions plus ciblées à la fois sur la problématique de la radicalisation et sur un public jugé plus « à risque » ou en ce qui concerne les formations, sur un public de professionnels travaillant auprès de publics jugés plus « à risque ». Cette prévention passe par un ensemble de dispositifs et d'outils qui vont de l'intervention et du soutien à destination de professionnels de terrain et de leurs publics, à des outils de sensibilisation et de

communication ciblés tant sur le fond (le propos ou l'intervention sont centrés sur une problématique particulière) que sur un public (« jeune », « vulnérable », etc.).

### Quand ?

La temporalité des dispositifs est ici aussi fort variable. Ce sont des interventions ponctuelles pour la plupart, mais suite auxquelles un relais est parfois passé (en cas d'intervention sur le terrain auprès d'un public cible ou d'une situation jugée inquiétante) avec un autre dispositif (animations, formations, équipe d'aide et d'accompagnement, etc.).

### Quelles évolutions des perspectives en matière de prévention secondaire ?

À nouveau, pour répondre (partiellement) à cette question, nous proposons ici un plan rapproché sur le travail des Équipes mobiles de l'enseignement obligatoire qui sont chargées d'intervenir dans des situations d'inquiétude (avérées ou non) autour de cas de radicalisation en milieu scolaire.

## 2. Focus sur les Équipes mobiles de la direction générale de l'enseignement obligatoire

Ce dispositif de la Fédération Wallonie-Bruxelles créé en 2004 a été conçu comme un service d'assistance aux établissements scolaires pour toutes situations de crise, que celles-ci soient le résultat d'un événement soudain (suicide, accident, etc.) ou le résultat d'un processus plus long (décrochage scolaire, conflit au sein de l'institution, harcèlement, etc.). Les agents des équipes mobiles interviennent dans les établissements scolaires de l'enseignement obligatoire uniquement sur la demande des institutions elles-mêmes. En 2015, 6 des 26 agents des équipes mobiles ont reçu une mission supplémentaire de prévention des radicalismes et extrémismes violents en plus de leurs missions habituelles. Nous situons ce service en prévention

secondaire, parce que son rôle est, dans de nombreux cas, de répondre aux appels qui s'inscrivent dans ce qu'on pourrait appeler un «niveau secondaire» d'inquiétude : des professionnels de terrain tracassés par une situation de «radicalisation» au sein de leur établissement appellent le service qui réalise alors une analyse de la demande et de la situation, formule des hypothèses et propose un plan d'intervention qui peut consister en un suivi de l'élève qui sera alors éventuellement accompagné par un service partenaire adapté. Cependant, étant donné que le service n'intervient pas que pour prévenir une situation de risque avéré, mais qu'il œuvre également, plus fondamentalement, au maintien du dialogue avec le jeune et du lien avec sa famille et l'école, de même qu'il soutient les équipes éducatives (en faisant des formations notamment), il oscille constamment entre prévention primaire et secondaire (et fait occasionnellement le lien avec un service de prévention tertiaire en cas de besoin).

Les premières années qui ont suivi la création de leur nouvelle compétence «radicalisme», les agents concernés ont dû répondre à un nombre important de demandes d'interventions en la matière (77 interventions ont par exemple été menées à ce propos durant l'année 2015-2016). Avec le temps, ces demandes n'ont pas disparu, mais elles ont radicalement baissé (même si un sursaut apparaît parfois, à la suite d'un événement particulièrement médiatisé par exemple). En outre, les demandes de formation à propos de la radicalisation, tant de la part des écoles que des agents du service eux-mêmes, ont totalement disparu.

---

<sup>81</sup> Entretien avec le référent radicalisme pour les Équipes mobiles de la Direction Générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), 18 mars 2021.

<sup>82</sup> Notamment à partir d'une situation où un (ancien) agent des équipes mobiles – envisageant la prévention de la radicalisation dans le sens d'une action visant à empêcher la réalisation d'un attentat terroriste –, avait directement transféré à la police une liste d'élèves jugés «inquiétants», rompant avec une conception de la prévention plus éducative que partagent d'autres agents du service.

Mais avec la chute de la demande en la matière, il y a aussi la diminution – plus inquiétante selon le coordinateur et référent radicalisme du service – du nombre d'agents experts en la matière, et surtout de leur savoir-faire acquis au cours de ces dernières années.<sup>81</sup> Des 6 agents portant une «casquette radicalisme», il n'en reste désormais plus que 4. Et ceux-ci auraient développé une véritable expertise en la matière, notamment autour de l'épineux problème de l'articulation entre les mondes de la prévention et de la sécurité qui avait au départ questionné la déontologie professionnelle du service. La réflexion menée en équipe sur l'approche préventive à adopter les a conduits à s'entendre sur l'importance prioritaire de préserver le lien de confiance entre le jeune et l'institution scolaire et/ou l'État, ce qui n'a pas toujours été le cas au sein de l'équipe et qui a créé de fortes tensions en interne à certains moments.<sup>82</sup>

Par ailleurs, en matière d'expertise, si une bonne part de leur travail consiste par exemple à déconstruire les amalgames, à rassurer les écoles et les familles ou encore, à déceler les (vrais) problèmes qui se cachent derrière des cas de «radicalisation» signalés<sup>83</sup>, ce phénomène en tant que tel n'est pas toujours balayé pour en révéler un autre. L'approche, affinée au cours du temps par les agents, se veut en effet osciller entre «réalisme et constructivisme» : il s'agit en effet de «s'intéresser à l'objet sans le prendre pour argent comptant, mais sans non plus laisser croire qu'il ne s'appuie sur aucune réalité.»<sup>84</sup> La radicalisation prend ainsi parfois la forme d'un symptôme qui témoigne d'un malaise plus grand, mais ce malaise global ne conduit pas forcément à délaissier le symptôme pour autant.<sup>85</sup>

<sup>83</sup> Et qui peut alors être le résultat d'une situation de harcèlement, d'une provocation typiquement adolescente, d'un rapport parent-enfant particulièrement étouffant, etc.

<sup>84</sup> Fassin, D. (2004). *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*. Paris, Éditions La Découverte, p. 45-46.

<sup>85</sup> Si, dans certains cas, la radicalisation d'un jeune n'est pas à comprendre à partir de l'idéologie (religieuse ou autre), mais à partir d'un contexte familial oppressant qui a poussé le jeune à se radicaliser pour en sortir, il arrive aussi que la question idéologique devienne centrale et

Enfin, c'est également sur le terrain plus pédagogique que certains agents ont acquis une connaissance particulière en la matière. Si cela paraît intéressant dans le cadre de l'intervention en question (et qui porte, par exemple, sur la manière d'aborder des sujets difficiles en classe avec les élèves<sup>86</sup>), ces agents conseillent alors parfois – d'une manière qui peut paraître plutôt contre-intuitive – d'éviter d'entrer dans la logique du débat pour adopter une autre forme de dialogue avec les élèves. En classe, «souvent le prof dit "vous développez un point de vue et vous, l'autre point de vue : un point de vue "pour" et un point de vue "contre". Et vlam ! On est parti quoi ! C'est la confrontation ! (...) Et alors là, c'est la catastrophe parce que ça polarise à mort ! »<sup>87</sup> nous dira le référent rencontré. Le conseil donné par les agents consiste alors, par exemple, à se tourner vers le genre de dispositifs réflexifs et aux temporalités plus longues que le CRÉA pense promouvoir également à l'avenir<sup>88</sup> et qui permettent d'éviter cette polarisation stérile au profit d'un échange bien préparé et encadré par un certain nombre d'étapes et de règles.

Au final, pour ce service, il importe donc de préserver le savoir-faire acquis par les agents en matière de prévention des radicalismes et extrémismes violents. Mais aussi de conserver l'entrée «radicalisation» (parmi d'autres) à la fois pour que les écoles puissent identifier le service comme ressource à mobiliser sur ce problème, mais aussi pour leur propre travail. Ce dernier gagnerait en effet à se nourrir continuellement des nouvelles grilles de lecture qui apparaissent pour (ré)interpréter des problématiques qui surviennent sur le terrain, à la condition bien sûr de faire de ces nouvelles lunettes théoriques des cordes supplémentaires à rajouter aux arcs des agents. Le coordinateur et référent radicalisme du service

---

soit au cœur de l'inquiétude et des faits. Dans le deux cas de figure cependant, la radicalisation du jeune reste un problème à traiter. (Entretien avec le référent radicalisme pour les Équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021).

<sup>86</sup> Comme cela a parfois été organisé autour du sujet des caricatures dans la période post-attentat de Charlie Hebdo, par exemple.

estime en effet que c'est leur non-spécialisation sur un problème particulier qui fait leur force, notamment pour que «les demi-vérités» que recouvrent parfois les notions de «radicalisation», «polarisation», ou autre, n'empêchent pas d'enrichir les hypothèses de travail que les agents formulent dans le cadre de leurs interventions et qui elles, gagnent à se nourrir de différentes grilles de lecture.<sup>89</sup> La non-spécialisation du service se justifie par ailleurs également du fait, d'une part, qu'il existe déjà des services spécialisés vers lesquels les agents des équipes mobiles peuvent se tourner en cas de besoin, et d'autre part, que les écoles seraient tout de même (et de plus en plus) relativement épargnées par ce problème particulier.

## C. Prévention tertiaire

Les actions que nous classons ici dans la rubrique «prévention tertiaire» sont de l'ordre de l'intervention psychosociale et du soutien aux familles ainsi que de la concertation de cas. Comme pour les deux points précédents, après un bref panorama des dispositifs existants, nous nous pencherons sur les manières de faire et l'évolution de deux dispositifs étatiques en particulier : le Centre de Prise en charge des Radicalismes et Extrémismes Violents de la Communauté française (CAPREV) et les initiatives prises à l'échelon local des communes.

### 1. Le paysage de la prévention tertiaire

#### Qui ?

Les acteurs actifs en matière de prévention tertiaire sur le terrain sont tantôt des acteurs qui pour la

<sup>87</sup> Entretien avec le référent radicalisme pour les Équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021.

<sup>88</sup> Voir point à propos du champ thématique du CRÉA, ci-dessus.

<sup>89</sup> Entretien avec le référent radicalisme pour les Équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021.

plupart étaient déjà actifs en matière de suivis psychosociaux et de réinsertion, tantôt sont de nouveaux services (publics notamment), alors créés à la suite des attentats de 2015 et 2016.

### Où ?

Les interventions « tertiaires » se mènent pour la plupart en milieu carcéral ainsi que dans le secteur de l'« Aide à la jeunesse » (secteur de la Communauté française qui vient en aide aux jeunes dits « en danger » et prend en charge des jeunes délinquants ou, plus exactement, des jeunes ayant commis un « fait qualifié d'infraction »). La prévention tertiaire se déploie également au niveau local dans le cadre d'espaces de « concertation de cas ».

### Avec qui ?

La prévention tertiaire s'appuie en très grande majorité sur des services publics déployés à différents niveaux de pouvoir (au niveau local des communes ainsi qu'au niveau de la Communauté française) et, en partie, sur des agents désignés « référents » en matière de radicalisation au sein des établissements pénitentiaires et au niveau local. Ces dispositifs de prévention ont parfois leurs budgets propres, et bénéficient parfois de subventions (fédérales ou régionales pour l'organisation des espaces de concertation de cas au niveau local notamment).

### Comment ?

Ce niveau de prévention regroupe des interventions bien évidemment ciblées. Il n'existe pas de méthodologie standardisée que partagerait l'ensemble des intervenants en la matière. Les outils utilisés à ce niveau de prévention conduisant à adopter des approches contrastées du phénomène, les différentes conceptions du travail de prévention peuvent être tantôt qualifiées d'« évaluation du risque » (voir de « détection »), tantôt d'« aide et d'accompagnement » selon l'approche. L'on ne parle néanmoins pas, dans le

contexte belge francophone, de « déradicalisation », mais plutôt de « désengagement de la violence. » À côté du suivi individuel, la prévention tertiaire organise également le soutien aux familles et aux proches ainsi qu'aux professionnels.

### Quand ?

La temporalité des dispositifs est ici en principe plus longue, s'étalant sur plusieurs mois, voire années.<sup>90</sup>

### Quelles évolutions des perspectives en matière de prévention tertiaire ?

À nouveau, pour répondre (partiellement) à cette question, nous proposons un plan rapproché sur le travail du CAPREV et de manière plus générale, sur les services développés au niveau local.

## 2. Focus sur le CAPREV

Le CAPREV est le Centre d'aide et de prise en charge de toute personne concernée par les radicalismes et extrémismes violents qui a été mis sur pied et rendu opérationnel par la FW-B en 2017. Comme déjà évoqué plus haut, le service propose notamment un accompagnement centré sur les justiciables (majeurs et, dans une moindre mesure, mineurs) dits « radicalisés » ainsi que sur leurs familles et proches, de même qu'il propose un soutien aux professionnels qui les encadrent. Ce service fonctionne à la demande des publics et sur base « volontaire » des personnes<sup>91</sup>. Les agents du CAPREV couvrent tant le territoire de la Wallonie que Bruxelles et sont chargés de répondre à la ligne verte d'écoute et d'information du Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents de la FW-B, porte d'entrée principale du

<sup>90</sup> L'unique individu suivi au sein d'une commune pour laquelle nous avons rencontré le référent radicalisme local dure par exemple depuis 2018. (Entretien avec un référent radicalisme communal, 5 mars 2021).

<sup>91</sup> En réalité, le justiciable est parfois obligé de suivre un « parcours de désengagement » en vue de sa réinsertion, il n'a alors que le choix du service vers lequel il va se tourner.

dispositif dans son ensemble.<sup>92</sup> En outre, le CAPREV développe aussi un important volet de recherche-action et d'expertise en matière de radicalismes, d'extrémismes et de désengagement de la violence.

Dans ses toutes premières années de mise en œuvre, le service ayant du construire son offre en même temps qu'il était rendu opérationnel, la structure a d'abord connu certaines tensions, qui n'ont sans doute pas toutes disparu aujourd'hui, mais que le CAPREV travaille à dépasser voir, pour certaines, à assumer.<sup>93</sup> En effet, la principale de ces tensions touche à la question du secret professionnel, un principe auquel les agents du CAPREV tiennent à ne déroger qu'en cas d'extrême nécessité avérée. Si cette position qui a pour conséquence de ne pas transmettre d'information sans l'accord de la personne concernée à aucun autre service (et encore moins à une autorité mandante) peut parfois entraîner quelques crispations chez certains acteurs du champ de la sécurité et de la prévention<sup>94</sup>, ce principe tend néanmoins à être revendiqué par le CAPREV comme étant constitutif de son identité. Il s'agit en effet pour ce service de systématiquement « placer la personne au centre de son accompagnement » pour que celle-ci soit actrice de la communication des informations qui la concerne et retrouve une confiance en elle-même, et en l'État.<sup>95</sup> C'est sans doute là la particularité principale de ce service et que résume peut-être le mieux l'idée selon laquelle « il

est possible de s'attaquer au problème en utilisant ce qui est le plus petit dénominateur commun de tous les actes de terrorisme : l'être humain dans son individualité. »<sup>96</sup> Une individualité qu'il convient de soutenir et d'accompagner dans ce qu'elle désire exprimer vers des services extérieurs au CAPREV (et qui peut, dans ce cas, concerner une autorité mandante), ainsi qu'« en faisant réseau » autour d'elle. Il s'agit en effet, pour les agents du CAPREV, de multiplier les services (locaux notamment) sur lesquels la personne peut s'appuyer pour recréer du lien ainsi que pour l'aider dans son « désengagement de la violence » et sa réinsertion, mais aussi pour susciter des rencontres ouvrant sur d'autres perspectives, constituant ainsi un véritable « filet » alternatif à celui que la personne « radicalisée » s'était constitué jusqu'alors.

Par le passé, certaines tensions s'étaient également manifestées du côté de la coordination entre le CAPREV et les différents secteurs au sein desquels il intervient ou vis-à-vis des services avec lesquels il partage de mêmes missions. La crainte de faire « double emploi » a ainsi été présente à un moment, mais – fidèle à sa philosophie – le CAPREV estime que « c'est en faisant le point avec la personne accompagnée que l'on est aussi attentif à l'utilité de tel ou tel service pour l'individu. »<sup>97</sup> <sup>98</sup> En outre, les agents du CAPREV ont l'avantage de pouvoir suivre les gens sur un territoire relativement large et un temps long : que ceux-ci déménagent, passent du statut de mineur à majeur, ou qu'ils soient transférés d'une prison à une autre

<sup>92</sup> Les deux missions ne sont d'ailleurs pas si faciles à remplir étant donné qu'assurer une permanence téléphonique se concilie difficilement avec le fait de devoir se déplacer régulièrement sur le territoire francophone.

<sup>93</sup> Revenir sur ces tensions n'étant pas notre propos ici, nous renvoyons le lecteur au « Rapport d'évaluation du Réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents » réalisé par A. Franssen, C. Dal et F. Rinschbergh, Centre d'Études Sociologiques, Université Saint-Louis, Bruxelles, juin 2019. (Voir les pages 24 à 27 notamment).

<sup>94</sup> Entretiens avec des référents radicalisme communaux, 5 et 9 mars 2021.

<sup>95</sup> Entretien avec une représentante du CAPREV, 24 mars 2021.

<sup>96</sup> CAPREV, 2021, « Bilan et analyse méthodologique 2017-2021 », Fédération Wallonie-Bruxelles, p. 10. Rapport disponible en ligne : [https://extremismes-violents.cfwb.be/fileadmin/sites/RAR/uploads/Documents\\_Reseau/CAPREV\\_Bilan\\_2017-2021.pdf](https://extremismes-violents.cfwb.be/fileadmin/sites/RAR/uploads/Documents_Reseau/CAPREV_Bilan_2017-2021.pdf)

<sup>97</sup> Entretien avec une représentante du CAPREV, 24 mars 2021.

<sup>98</sup> Par ailleurs, fin 2018, deux protocoles de collaboration ont ainsi été signés entre le CAPREV et les Maisons de justice d'une part, et entre le CAPREV et l'Aide à la jeunesse d'autre part, deux Administrations Générales qui ont des cultures professionnelles (et des rapports au secret professionnel) très différentes, et avec lesquelles le CAPREV est amené à travailler quotidiennement. (CAPREV, 2021, « Bilan et analyse méthodologique 2017-2021 », Fédération Wallonie-Bruxelles, p. 63).

n'impacte pas le suivi qu'offre le service, au contraire d'autres structures qui, limités dans leurs interventions par une aire géographique ou une tranche d'âge, doivent régulièrement passer le relais à d'autres services et abandonner le suivi de la personne.<sup>99</sup>

Une autre particularité du CAPREV qui permettrait de le prémunir d'un possible double emploi vis-à-vis d'autres services spécialisés est d'avoir mené une réflexion à propos des outils d'évaluation de la radicalisation qui se sont multipliés ces dernières années, notamment dans le secteur des prisons et des services communaux. Un « marché dans lequel il est parfois difficile de faire le tri en termes de pertinence et de finalités (...) ».<sup>100</sup> Face à la pression à utiliser ces outils, le CAPREV a choisi de se tourner vers l'initiative proposée par le Centre de Prévention de la Radicalisation menant à la Violence (CPRMV) de Montréal : *Alvéole*, un outil lui-même né de la critique que le CPRMV a faite de la manière dont son « Baromètre des comportements » (fort populaire auprès des référents radicalismes locaux rencontrés<sup>101</sup>) est souvent utilisé sur le terrain, à savoir : comme une « *check list* » des comportements inquiétants à relever. À l'inverse, *Alvéole* permettrait au CAPREV d'aider à l'accompagnement des personnes plutôt qu'à leur seule évaluation. La perspective d'aide et d'accompagnement que propose le CAPREV serait d'ailleurs incompatible avec l'utilisation d'outils d'évaluation, « parce que c'est une manière de commencer à regarder la personne par le risque qu'elle comporte » ou par le prisme de ses « vulnérabilités », alors que les agents du CAPREV tâchent d'abord de créer un lien de confiance avec la personne, de s'intéresser à ce qu'elle dit d'elle-même et de son propre parcours et enfin, d'étudier « ce qu'on ne sait pas sur sa situation : quels sont les angles morts, quelles sont les ressources du jeune, quels sont les leviers d'action qu'on va pouvoir activer notamment en

termes de facteur de résilience, etc. »<sup>102</sup> Par ailleurs, ces outils d'évaluation sont déjà utilisés par des personnes dont c'est le métier (dans les services psychosociaux des prisons notamment). « Chacun son boulot » résume sans doute bien la position défendue au CAPREV.

Enfin, terminons ce point sur l'évolution possible du service et son ouverture à d'autres problématiques. Bien que le CAPREV travaille à « désengager de la violence », sa focale n'est pas uniquement centrée sur la stricte question de la violence, mais sur le lien entre cette dernière et l'idéologie, les croyances ou les idées. Ces derniers temps, le service tâche ainsi de s'ouvrir de plus en plus clairement vers les problématiques de violence en lien avec des questions de discrimination, de racisme ou encore, d'homophobie. Dans ce sens, le CAPREV réfléchit actuellement à la manière de s'ouvrir à l'accompagnement des auteurs de ces violences, et ce, en allant voir du côté de l'extrême droite notamment. L'extrémisme de droite a en effet jusqu'alors totalement échappé au regard du CAPREV qui, depuis sa création, s'est exclusivement concentré sur la population incarcérée pour « fait de terrorisme » et/ou labélisée « radicalisée ». Or, personne n'est condamné pour ces derniers motifs de ce côté de l'échiquier politique en Belgique actuellement. Pour les trouver, le CAPREV devra donc passer par d'autres structures que les prisons ou aller au-delà de son entrée « radicalisation/fait de terrorisme ».

<sup>99</sup> Entretien avec une représentante du CAPREV, 24 mars 2021.

<sup>100</sup> CAPREV, 2021, « Bilan et analyse méthodologique 2017-2021 », Fédération Wallonie-Bruxelles, p. 17. Le rapport cite à cet égard divers outils comme les déjà mentionnés « VERA2-R » et le « Radix

Tool », mais aussi « Césure », « Erg22+ », « VAF » ou encore, « NOORAPPLI » de la société Bouzar Expertise.

<sup>101</sup> Entretien avec des référents radicalisme communaux, 5, 8, 9, 23 et 25 mars 2021.

<sup>102</sup> Entretien avec une représentante du CAPREV, 24 mars 2021.

### 3. Retour sur les actions locales<sup>103</sup>

Nous suggérons, dans le point dédié aux mesures mises en œuvre au niveau local, que l'ancrage institutionnel du référent radicalisme (situé au sein du service de prévention et de sécurité, ou au sein d'un service de cohésion sociale) influera l'approche (plus sécuritaire ou plus sociale) sur le terrain. Il convient cependant de nuancer cette intuition. Si les approches diffèrent parfois, cela peut aussi résulter du profil particulier du référent (sa formation et son parcours professionnel notamment), ou de la manière dont la commune s'organise en interne (des services sociaux locaux sont parfois plus proches de la police que des services de prévention par exemple) ou encore, aux types de subventions (communautaires, régionales ou fédérales) dont le service bénéficie.<sup>104</sup> En outre, ce qui différencie les approches tient également à la nature des problèmes rencontrés localement. Certains, plus concernés par la question, se montrent plus actifs en matière de suivi et d'accompagnement d'individus dits « radicalisés », d'autres se sentent plus épargnés et investissent davantage un registre de prévention générale.

Mais au-delà des discours et des problématiques particulières propres à chaque commune, nos observations suggèrent quant à elles que les pratiques des acteurs se rejoignent en réalité assez souvent. Les référents mettent en effet en œuvre une batterie de projets, de formations et

d'animations qui circulent de commune en commune et, dans le cadre des suivis psychosociaux éventuels ou des CSIL-R (du moins, après la retombée du moment de « panique post-attentat »), il semblerait qu'il y ait finalement eu peu d'occasions, pour les acteurs locaux rencontrés, de devoir rompre le secret professionnel et de transmettre des informations confidentielles à une autorité judiciaire. Dans les faits, les services de renseignement et de sécurité fédéraux ou un service d'accompagnement (comme le CAPREV) ont en effet souvent déjà pris en charge les quelques cas jugés problématiques avant que le référent radicalisme local ne doive s'y intéresser, tandis que les communes semblent désormais surtout travailler à consolider leurs ressources en matière de prévention. Loin de se consacrer uniquement à la « détection précoce » et au « screening », la plupart des fonctionnaires locaux rencontrés utilisent donc ces plateformes pour organiser des moments d'échanges de bonnes pratiques et imaginer des programmes de prévention générale (dont de nombreuses formations). « On est prêt, au cas où... »<sup>105</sup> est le leitmotiv de ces acteurs.<sup>106</sup> Un autre travail important que ces derniers mettent en œuvre consiste à se distancier de la notion de « radicalisation » et à l'affiner : d'une focale sur l'Islam, les professionnels rencontrés sont progressivement passés à un élargissement à « tout type d'extrémismes » ainsi qu'à la question de « la polarisation ».

<sup>103</sup> Pour un exposé plus fin et détaillé de la mise en œuvre concrète des actions de ce niveau de pouvoir, le lecteur pourra se référer aux trois recherches suivantes : Jaminé, S. & Fadil, N. (2019). « Entre prévention et sécurité. Les politiques de lutte contre la radicalisation en Belgique », KU Leuven, Interculturalisme, Migration and Minorities Research Center (IMMRC). Disponible en ligne : [https://www.belspo.be/belspo/brain-be/projects/FinalReports/FAR\\_FinRep\\_fr.pdf](https://www.belspo.be/belspo/brain-be/projects/FinalReports/FAR_FinRep_fr.pdf) ; Brion, F. ; Guittet, E.-P. ; Bellali, F. (2018). « Prévenir la radicalisation – attentes, résultats et perspectives », Rapport intermédiaire pour le Collège des échevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, mars 2018. ; Baillergeau, E. (2021), « Au-delà de la détection des individus "à risque" », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 22 | 2021.

<sup>104</sup> Jaminé, S. & Fadil, N. (2019), op. cit. p. 44-45.

<sup>105</sup> Entretien avec un référent radicalisme communal, 25 mars 2021.

<sup>106</sup> Un leitmotiv par ailleurs entretenu par un service comme la Radix Team dont le travail consiste en bonne part à anticiper sur des « risques » non encore advenus et qui sont autant d'objets d'inquiétude potentielle nécessaires à la justification de la pertinence de leur service. Évoquant l'avenir de ce service, une fonctionnaire précisera qu'elle « continuera à travailler sur toute forme d'extrémismes, même les nouveaux qui arriveront, parce qu'il y en aura certainement d'autres. L'idée c'est vraiment de diversifier un maximum nos thématiques et de continuer. » (Entretien avec l'équipe de la Radix Team, 16 mars 2021).

En ce qui concerne la confidentialité et le partage d'informations entre différents services, même si nous venons de suggérer que ce problème a finalement peut-être davantage inquiété qu'il ne s'est véritablement concrétisé en masse, quelques balises salutaires pour les intervenants sociaux ont toutefois été mises en œuvre par les acteurs locaux pour tâcher de dépasser ces tensions et de se protéger d'éventuelles situations à venir. Dans ce sens, un important travail de clarification du principe du «secret professionnel partagé» – qui passe notamment par l'anonymisation des données ou l'accord de la personne concernée – a été mené par certains. Dans ce même sens, dans plusieurs communes, le référent considère son rôle comme celui d'un «filtre intelligent entre les mondes sécuritaire et préventif.»<sup>107</sup> Il travaille alors à analyser et, souvent, à détricoter les inquiétudes non fondées dont on lui fait parfois part.<sup>108</sup> Certains misent également sur la bonne entente et la confiance entre les professionnels qui se retrouvent autour de la table<sup>109</sup>, mais cette forme de coopération ne va cependant pas sans poser question quant à la confiance, non pas entre professionnels (suivant le principe de l'approche «intégrale et intégrée»), mais entre le citoyen dont il serait question en concertation, et les services publics avec lesquels il est en lien.

## D. Conclusion du point

Sans pouvoir ici généraliser notre propos à l'ensemble des dispositifs et programmes de prévention existants en Belgique francophone (dont la variété se prête mal à l'exercice de la synthèse), nous pouvons, sur base des quelques dispositifs déployés auprès des publics de la Communauté française et sur lesquels nous avons mis la focale ici (CRÉA, Équipes mobiles de l'enseignement obligatoire, CAPREV), proposer

d'en dégager ce qui nous semble être leurs principales caractéristiques<sup>110</sup> :

- Tout d'abord, il s'agit généralement avant tout de travailler de manière «non stigmatisante» ;
- Ensuite, plus que non stigmatisant, il semblerait que les dispositifs de prévention mis en œuvre se veulent même «déstigmatisant». Une part essentielle du travail effectué, tant dans les formations à l'égard des professionnels, dans les animations de prévention primaire avec des groupes ou des classes de jeunes, que dans l'accompagnement avec des personnes identifiées comme «radicalisées» consiste à (tenter de) décoller les étiquettes, à déconstruire les stéréotypes et les assignations identitaires, tant auprès des «étiqueteurs» que des «étiquetés», ainsi qu'à rassurer les professionnels. La difficulté est ici de devoir gérer les effets d'étiquetage induits par l'intervention elle-même ;
- Il s'agit d'une approche qui se veut globale des personnes et des situations, prenant en compte les identités et facteurs multiples, d'où le refus d'une porte d'entrée unique, en particulier l'entrée religieuse ;
- Il s'agit d'une approche qui revendique de travailler sur les liens sociaux, d'affiliation et de désaffiliation, d'engagement et de désengagement dans les différentes sphères d'expérience (familiales, scolaires, professionnelles...);
- Il s'agit d'une approche qui fait l'hypothèse de la réflexivité et de l'*empowerment* (capacitation, responsabilisation) des personnes, reposant sur l'affirmation de l'éducabilité et des possibilités d'évolution des personnes, des collectifs et des organisations ;

<sup>107</sup> Entretien avec un référent radicalisme communal, 23 mars 2021.

<sup>108</sup> Entretiens avec des référents radicalisme communaux, 5, 8, 22, 23 et 25 mars.

<sup>109</sup> Entretiens avec des référents radicalisme communaux, 5 et 9 mars 2021.

<sup>110</sup> La brève synthèse qui suit s'inspire de celle réalisée dans le cadre du «Rapport d'évaluation du Réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents» réalisé par A. Franssen, C. Dal et F. Rinschbergh, Centre d'Études Sociologiques, Université Saint-Louis, Bruxelles, juin 2019, p. 140.



- En prévention tertiaire, il s'agit tantôt d'une approche qui se veut processuelle et itérative, intervenant «au cas par cas» et «sur mesure» plutôt que de mettre en œuvre un protocole unique, tantôt d'une approche (incompatible avec la première selon certains) qui se base sur des diagnostics de la situation de risque et des grilles d'évaluation standardisées ;
- Enfin, il s'agit d'une approche qui revendique de travailler à la demande et sur la demande, sur base volontaire. La difficulté est ici d'assumer le rapport à la

contrainte pourtant parfois perçu comme tel par les «demandeurs» (par exemple des jeunes qui se sentent obligés d'assister à une animation, des justiciables qui sont obligés d'accepter ou de «demander» un accompagnement de la part d'un service spécifique).



# Enjeux et défis

Arrivé au terme de ce tour d'horizon de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent tel qu'elle se manifeste en Belgique francophone aujourd'hui, un certain nombre d'enjeux et de défis peuvent être soulignés. Sans prétendre être exhaustifs, nous proposons ici d'en lister 6 qui nous sont apparus comme autant d'enjeux ayant une dimension structurelle pour le travail de prévention.

## A. Du bon usage du label « radicalisation »

Sur le terrain, malgré toutes les critiques, à la fois théoriques et pratiques, que l'on peut faire de la notion de « radicalisation » (et que les acteurs de la prévention ne se retiennent pas de formuler eux-mêmes), cette catégorie semble tout de même garder sa pertinence pour les professionnels rencontrés, à condition d'en faire un usage réfléchi.

En effet, pour ces derniers l'expression aide non seulement à identifier des situations jugées préoccupantes sur le terrain, mais aussi à être identifiés comme ressources à contacter pour se faire conseiller et, le plus souvent, pour rassurer (comme en témoigne l'important travail de déconstruction des peurs et des amalgames qu'opèrent nombre de professionnels de terrain). Cependant, si pour certains il importe de rendre visible sa fonction de « référent radicalisme » ou de service spécialisé en matière de radicalisation,

pour d'autres cette étiquette devrait surtout être réservée à un usage interne (entre professionnels), craignant d'arriver à des résultats contre-productifs en s'adressant aux publics à partir de cette notion. Pourtant, paradoxalement, la notion produit parfois des effets intéressants auprès des publics : c'est notamment le cas de ce jeune qui s'est senti « pris au sérieux » et, quelque part, valorisé, au moment d'être pris en charge par un agent « radicalisme » des Équipes mobiles de l'enseignement obligatoire.<sup>111</sup> C'est aussi le cas au CAPREV où la casquette « radicalisation » permet parfois de « libérer la parole » :

*« La casquette "radicalisation" est parfois lourde à porter, mais parfois elle est très utile parce qu'on explique qu'on accompagne d'autres gens, jeunes ou moins jeunes, qui sont revenus de Syrie par exemple, ou qui ont essayé d'y aller (...). Et le fait pour certaines personnes de savoir qu'on accompagne d'autres personnes dans la même situation, signifie, semble-t-il, en tout cas c'est notre interprétation, qu'ils peuvent dire des choses. Qu'on a une oreille relativement habituée à entendre certaines choses. Je pense que ça joue beaucoup. Le fait qu'on leur parle et qu'on les regarde normalement. » (Entretien avec une représentante du CAPREV, 24 mars 2021).*

Au final, il semble ne pas y avoir de « bon usage » type de la notion, excepté celui qui consiste à y réfléchir, à osciller entre les perspectives « réaliste » et « constructiviste » que nous mentionnions plus

<sup>111</sup> Focus group avec des agents des Équipes mobiles réalisé le 26 avril 2019 dans le cadre du « Rapport

d'évaluation du Réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents », op. cit.

haut<sup>112</sup>, et à n'utiliser le terme que si cela paraît intéressant au regard de la situation concrète.

## B. La question de l'État de droit et de sa défense

L'accord de gouvernement de 2014, dans son chapitre relatif à la question de la radicalisation s'ouvre par l'affirmation selon laquelle « [l]a protection de l'État de droit démocratique et la sécurité de nos citoyens constituent une priorité absolue pour le gouvernement », précisant tout de suite après qu'« [a]ujourd'hui, elle se trouve sous la pression de la menace croissante de la radicalisation et du terrorisme. »<sup>113</sup>

Il importe néanmoins de relever ici que la défense de l'État de droit implique une défense de *tout* ce qui le menace, y compris les mesures prises pour le protéger de la menace terroriste et qui, paradoxalement, mettent à mal un certain nombre de droits fondamentaux. Comme le pointe le Comité de vigilance en matière de lutte contre le terrorisme (Comité T) dans son rapport 2020 portant sur l'« évaluation des mesures visant à lutter contre le terrorisme à la lumière des droits humains », la pression sur la démocratie n'a en effet pas qu'une seule source. Ainsi, plutôt que de dénoncer les effets délétères du terrorisme sur la démocratie, le Comité T dénonce surtout les effets dommageables qu'occasionne l'important arsenal législatif mis en œuvre en matière de répression. Cependant, la critique du « tournant répressif » ne doit pas faire oublier les importantes tensions qui traversent le monde de la prévention également. L'équilibre précaire de cet univers qui oscille constamment entre « sécurité » et « éducation » menace toujours de faire basculer ses acteurs vers le pôle le plus « dominant » (sur le plan symbolique, et budgétaire), particulièrement en période de « panique ».

<sup>112</sup> Cf. partie à propos des Équipes mobiles de l'enseignement obligatoire.

<sup>113</sup> « Accord de gouvernement », 9 octobre 2014, p. 143.

<sup>114</sup> Cauchy, D.; Madriaza, P.; Ponsot, A.-S. (2015). « Comment prévenir la radicalisation : une revue

## C. La séparation claire des registres

Le point précédent nous amène inévitablement à ce troisième enjeu relevé par les acteurs. Une nette séparation des registres répressifs/préventifs est en effet exigée par de nombreux acteurs de terrain (du côté de la prévention « sociale » et « éducative » notamment). Insistant sur l'importance de la relation de confiance entre les citoyens et les services publics de proximité, la référente radicalisme pour la Région bruxelloise – que l'on ne rattacherait pourtant pas spontanément à un univers « social et éducatif » – ne dit pas autre chose :

*« Pour un service de sécurité, c'était évidemment très alléchant que des informations d'ordre personnelles se retrouvent dans les mains de personnes qui ne vont pas les exploiter à des fins de sécurité. Or, si ces informations sont transmises à des fins sécuritaires, elles ne le seront qu'une fois, parce qu'on aura perdu la confiance des publics. »* (Entretien avec la référente radicalisme pour la Région de Bruxelles-Capitale, 21 février 2020.)

Relevons cependant que plusieurs avancées ont pu être faites pour rassurer les acteurs en la matière depuis les premières mesures post-attentats (voir point « recommandations » pour plus de détails à ce propos).

## D. Le genre, une perspective (quasi) absente

Déjà mentionné dans la littérature internationale comme étant « la grande absente des interventions » en matière de prévention de la radicalisation<sup>114</sup>, la perspective de genre n'est pas

systématique », Montréal, Centre International pour la prévention de la Criminalité (CIPC), p. 110 ;

Madriaza, P.; Ponsot, A.-S. ; Marion, D.; Monnier, C. (2017). « Prévention de la radicalisation menant à la violence : une étude internationale sur les enjeux de

fort présente non plus dans les dispositifs de prévention déployés en Belgique francophone, et ce, en dépit du fait que le genre, constituerait un des rares facteurs explicatifs de la radicalisation : ce sont en effet en grande majorité de jeunes hommes qui se « radicaliseraient »<sup>115</sup>, d'où l'intérêt de prendre en compte, dans la prévention, le rapport qui existerait entre, par exemple, « l'utilisation de la violence idéologique et la construction de la masculinité » ou encore, de se pencher sur le rôle spécifique que les femmes joueraient dans un contexte de radicalisation et/ou d'engagement dans une lutte armée.<sup>116</sup> Par ailleurs, si elles sont minoritaires, les femmes qualifiées de « radicalisées » et/ou impliquées dans des infractions à caractère terroriste existent tout de même et présentent sans doute des caractéristiques spécifiques par rapport aux hommes – situation familiale et financière, rapport à la violence, représentation de la figure de « l'homme », de « la femme » et de soi-même, etc. – qui pourraient être utilement prises en compte dans le cadre de leurs prises en charge par des professionnels (dont les représentations de genre elles aussi pourraient sans doute être prises en compte et travaillées).<sup>117</sup>

---

l'intervention et des intervenants», Montréal, Centre International pour la prévention de la Criminalité (CIPC), p. 121.

<sup>115</sup> Idem.

<sup>116</sup> Cauchy, D. ; Madriaza, P. ; Ponsot, A.-S. (2015), p. 110.  
<sup>117</sup> Entretien avec une représentante du CAPREV, 24 mars 2021.

<sup>118</sup> Madriaza, P., Ponsot, A. & Stock-Rabbat, L. (2017). La prévention de la radicalisation à l'international : Pratiques et approches. *Les Cahiers Dynamiques*, 2(2), 34-41.

## E. Éduquer sans prévenir ?

« Comment prévenir sans stigmatiser ? » est sans doute une des plus importantes questions que pose la prévention de la radicalisation.<sup>118</sup> Cependant, à l'issue de notre tour d'horizon de la prévention belge francophone, un autre enjeu semble se cacher derrière cette première question : comment éduquer sans prévenir un risque en particulier ?

Le problème de la radicalisation a comme particularité de mettre l'accent sur le caractère dynamique et processuel du phénomène. C'est du moins ce qui serait ressorti des formations qu'ont suivies les fonctionnaires fédéraux aujourd'hui en charge de la prévention de ce problème :

*« Ce qui sortait de ces formations-là, c'était que ce qu'on appelle "radicalisation" est en fait un processus dynamique. On ne devient pas radicalisé du jour au lendemain, ça passe par des étapes et par différents cheminements de pensée qui deviennent de plus en plus fermés. On commence par être polarisé, puis radicalisé, et puis extrême, et puis on pourrait virer dans la traduction de pensées en acte. C'est vraiment dynamique. (...) Mais de nouveau, une personne radicale ne deviendra pas forcément une personne extrémiste, une personne extrémiste ne deviendra pas forcément une personne terroriste... Y a vraiment des va-et-vient, d'où l'importance de la prévention. » (Entretien avec l'équipe de la Radix Team, 16 mars 2021.)*

Cette conception de la radicalisation insiste donc sur la « potentialité négative » d'un processus<sup>119</sup> qui

<sup>119</sup> C'est pourquoi certains préfèrent d'ailleurs utiliser l'expression « radicalisme » ou « extrémisme violent », évitant ainsi de devoir se justifier des amalgames qu'opère parfois la notion de « radicalisation » en se focalisant sur les « processus » et « le passage à l'acte ». Les expressions en « isme » renvoient à des « états de fait – on est, ou l'on n'est pas, un "extrémiste violent" » (Cellule PRE-RAD, rapport annuel 2017-2018, p. 14.). La nuance entre les deux terminologies a donc son importance en termes d'objet d'attention de la prévention et d'intervention sur le terrain (focalisées sur

paraît difficilement compatible avec une approche éducative dont le propre est d'être tournée, non pas vers un risque à devancer, mais vers des perspectives positives et porteuses d'avenir. Partir «du principe que l'approche préventive inclut l'approche éducative»<sup>120</sup>, et que l'éducation à l'esprit critique (par exemple) puisse relever de la prévention, nous apparaît donc problématique à certains égards, les deux approches, éducative et préventive, poursuivant des objectifs différents, voire, inconciliables, du moins en ce qui concerne la question de «la radicalisation».

## F. Les mots de la prévention et leurs effets

En plus d'une réflexion sur le périmètre du champ de la prévention et sur sa tendance à englober diverses problématiques ainsi qu'à s'étendre à différents secteurs (dont celui de l'éducation), c'est aussi à une réflexion sur ses catégories pratiques d'intervention que la prévention pourrait utilement se consacrer.

En effet, toute action publique fabrique en partie ses propres objets d'attention<sup>121</sup>, et la prévention n'échappe pas à cette règle. Or, si ce ne sont pas les problèmes ou les menaces qui surgissent *ex nihilo*, mais qu'au contraire, ce sont en bonne part des idées, des grilles de lectures et des interprétations de la réalité qui sont façonnées par

des professionnels qui «fabriquent» (ou mettent en forme) les objets sur lesquels travaillera ensuite la prévention, alors une réflexion sur ces notions doit impérativement tenir compte du consensus normatif sur lesquels elles se basent et de leurs effets en termes de politisation/dépolitisation des problèmes sociaux. À ce propos, à la réflexion déjà largement entamée autour du terme de «radicalisation» (tant par les chercheurs critiques que par les acteurs de terrain), une autre réflexion devra également accompagner l'usage du terme de «polarisation». Si ce mot a très certainement son intérêt, la généralisation actuelle de son usage<sup>122</sup> – faisant de cette notion la grille d'analyse de toute situation de crispation et de conflictualité sociale – présente sans aucun doute certaines limites également. Nous rejoignons ici le philosophe belge Édouard Delruelle lorsqu'il soutient que «la prévention de la radicalisation doit passer par la création d'espaces publics légitimes d'expression des conflits», condition nécessaire «de l'exercice de la démocratie.»<sup>123</sup> Or, à prévenir la polarisation et à la combattre, les pouvoirs publics risquent surtout de participer d'une dynamique de «conflictualité empêchée»<sup>124</sup> qui ne fera pas disparaître les tensions sociales et politiques. En somme, plutôt que de dénoncer les conflits comme forcément néfastes pour le vivre-ensemble et de tenter de les apaiser, le rôle de la prévention pourrait aussi être de les accompagner pour en faire quelque chose de constructif.

---

ce qui précède l'émergence d'un radicalisme [ou d'un extrémisme] et scrutant les sources d'un basculement potentiel dans la violence pour les uns; centrée sur l'alternative qui pourrait venir remplacer la conviction actuellement problématique pour les autres).

<sup>120</sup> OCAM, «Les partenaires du Plan R en matière de prévention», décembre 2019, p. 6.

<sup>121</sup> Zittoun, P. 2013, *La fabrique politique des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po.

<sup>122</sup> Dont la popularité semble avoir encore augmenté ces derniers mois avec les effets (supposés) de la crise

sanitaire et du confinement sur les jeunes (et sur leurs comportements sur les réseaux sociaux notamment).

<sup>123</sup> Delruelle, E., 2018, «Où est la barbarie ?», colloque *Polarisation sociale et radicalisation menant à la violence. Quelles perspectives pour l'éducation et le travail social ?* organisé par le Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la FW-B, 14 décembre 2018.

<sup>124</sup> Idem.

# Pistes d'actions

## A. Privilégier la prévention indirecte

S'inscrivant dans la logique selon laquelle « la guérison vient de surcroît »<sup>125</sup>, il s'agit ici d'inciter à faire de la prévention « sans en faire », c'est-à-dire sans approcher les publics avec des dispositifs stigmatisants. C'est dans ce sens que certains acteurs de prévention ont d'ailleurs rebaptisé leurs services en prenant le soin d'évacuer la notion de « radicalisation » de leurs noms, voir en optant pour une appellation qui n'évoque plus rien de la prévention, et ce, pour se donner un accent positif (comme évoqué dans la première partie de ce rapport, sous-point à propos des référents radicalisme et services communaux spécialisés). Dans le même ordre d'idée, il s'agirait également d'éviter de pratiquer une prévention à géométrie variable, comme le regrettent les animateurs du dispositif portant sur la question des croyances religieuses et philosophiques évoqué plus haut (voir encadré dans le point « prévention primaire »).

<sup>125</sup> « "Parlez-nous à nous, ne parlez plus de nous". De l'influence de certaines injonctions non dites sur ce qu'on nomme radicalisation. » Interview de F. Brion (qui cite ici Jacques Lacan) par D. Huybrecht, Le Grain asbl, septembre 2015.

<sup>126</sup> L'exemple donné par un agent communal interviewé portait sur l'acteur social que représentent les mosquées dans certains quartiers de Bruxelles. Celles-ci, bien qu'elles accueillent parfois un nombre important de personnes, ne bénéficient bien souvent d'aucun encadrement ni aide logistique de la part des autorités publiques quand elles organisent des événements (en

En outre, certains prescrivent de ne pas se limiter à un seul travail sur les comportements individuels. Pour ces derniers, il est bien sûr important de travailler à « renforcer les compétences de résilience » et « l'esprit critique » des individus (et des jeunes notamment), mais il faudrait également travailler sur le contexte dans lequel chacun vit. Dans ce sens, sur le plan de la prévention au niveau local notamment, un travail de *reconnaissance* de tous les acteurs sociaux qui participent de la vie sociale des quartiers a parfois été mis en avant et présenté comme important.<sup>126</sup>

## B. Éviter la prévention « ne pas »

Lorsque la prévention porte sur un risque précis (et ne s'inscrit donc pas dans une approche indirecte), certains conseillent d'éviter de pratiquer « la prévention "ne pas" »<sup>127</sup>, c'est-à-dire orientée vers l'interdit ou, plus subtilement, vers la dénonciation des dangers que représente tel ou tel comportement, voire telle ou telle conviction (religieuse et/ou politique). À cet égard, la

période de ramadan notamment), au contraire de n'importe quelles fêtes des voisins, brocantes ou marathons. « Organiser les sorties de mosquées, prévoir des barrières dans les petites rues, fermer la rue, prévoir des gardiens de la paix pour faire traverser... C'est reconnaître les gens dans ce qu'ils sont » expliquera ainsi la personne interviewée, faisant un lien entre cette reconnaissance pratique (logistique et symbolique), et le travail de prévention (Entretien avec un travailleur social communal, 22 mars 2021).

<sup>127</sup> Entretien avec un travailleur social communal, 22 mars 2021.

prévention qui se limite à signaler les « dangers » et les « risques » encourus est à double tranchant : plutôt que de dissuader, elle présente en effet bien souvent le risque de séduire, et ce, particulièrement vis-à-vis d'un public jeune en recherche de sensations fortes, voire d'expériences limites. C'est tout le danger de « l'effet Werther » que peuvent produire certains dispositifs basés sur le témoignage d'anciens « radicalisés » aujourd'hui « repentis » :

---

*« Il y en a eu des gens qui racontaient qu'ils ont tiré avec une kalachnikov, qu'ils connaissaient ben Laden, qu'ils ont été blessés, que leur ami est mort... et maintenant qu'il le regrette beaucoup... On a envoyé des gars comme ça dans les écoles. [Cela revient un peu à dire à des enfants :] "Ouais, les enfants faites pas ce que j'ai fait. Moi je m'appelle Bilbo le Hobbit et un jour Gandalf m'a dit..." [Écarquillant les yeux avec ses doigts] BLAF ! : Les enfants, ils ouvrent des yeux comme ça et ils marchent à fond ! Qu'est-ce que j'ai fait : un effet Werther, l'élève Werther de Goethe, le bouquin du XIX<sup>e</sup> qui a provoqué une vague de suicide avant d'être interdit. Je vais aller renforcer ce truc-là. Voilà ce que la prévention classique permet de produire. » (Entretien avec un travailleur social communal, 22 mars 2021).*

---

Pour éviter cet effet sur les jeunes bien connu des spécialistes du traitement médiatique des suicides<sup>128</sup>, et donc pour éviter de fasciner et, potentiellement, de séduire et d'attirer, l'acteur interviewé invite à miser sur des dispositifs qui créent des « effets Papageno », c'est-à-dire qui aident à formuler des convictions autrement que d'une manière destructrice et qui permettent

d'entrevoir des voies de sortie émancipatrices. C'est par exemple ce que propose le dispositif « Rien à faire, rien à perdre » imaginé par la sociologue clinicienne Isabelle Seret. Si ce dispositif prend appui sur le témoignage de jeunes candidats djihadistes repentis (sous forme de capsules vidéos qui sont montrées à des groupes de jeunes), il insiste néanmoins particulièrement sur la déception ressentie par ces jeunes face à ce qu'ils ont trouvé auprès de Daesh – voir sur leur « honte » et leur « sentiment de culpabilité » de s'être ainsi retrouvé embrigadé – pour mettre en valeur les alternatives positives que ceux-ci ont investies pour canaliser leur désir d'engagement.

## C. Investir le numérique

Si comme le souligne l'actuel directeur *ad interim* de l'OCAM, ce que redoutent la police et les services de renseignement sont désormais les actes d'un « individu isolé qui agirait de façon impulsive »<sup>129</sup>, investir le numérique comme espace de prévention pourrait bien avoir du sens. Les espaces de propagande en ligne représenteraient en effet une importante source de radicalisation pour des individus isolés qui constitueraient alors une « menace plus diffuse, non-structurée, peu connectée à un réseau ou un groupe [et donc] plus compliquée à repérer ».<sup>130</sup>

La stratégie numérique à adopter pour toucher ces publics « diffus » devrait cependant être pensée de telle sorte à éviter de tomber dans l'écueil du dispositif présenté plus haut (voir encadré à propos de la campagne de prévention sur les réseaux sociaux), voire pire, de donner une tribune aux discours auxquels le dispositif de prévention entend s'opposer. Que l'on adopte la stratégie « frontale » du contre-discours, la stratégie « indirecte » qui se concentre sur la prévention vis-à-vis des discours haineux ou encore, la stratégie « éducative » qui consiste à développer l'esprit critique (ou que l'on

---

<sup>128</sup> Entretien avec le référent radicalisme pour les Équipes mobiles de la DGEO, 18 mars 2021.

<sup>129</sup> Le Soir, « Terrorisme : Comment l'Ocam a vu évoluer la menace depuis 2016 », 20 mars 2021.

<sup>130</sup> Le Soir, « Thomas Renard : "Les frustrés du djihad peuvent idéaliser une expérience non produite" », 20 novembre 2020.

combine les trois), il importe cependant de garder à l'esprit que l'individu dit « radicalisé » a des aspirations rationnelles ainsi que des choses à exprimer et qu'il mérite avant tout d'être pris au sérieux et, si possible écouté (ou lu) dans le cadre d'un échange, avant d'être contredit voir combattu sur les réseaux sociaux. Après tout, les militants de Daesh ont eux-mêmes « consacré des centaines d'heures à enrôler un seul individu », et par là, ont su rencontrer un certain succès.<sup>131</sup>

*ont certes connu leurs erreurs de jeunesse, mais qui me semblent plus efficaces que de nommer une personne responsable de la prévention de la radicalisation violente au niveau local. Notre optique est davantage d'outiller tous les acteurs de terrain, qu'ils soient éducateurs de rue, gardiens de la paix ou médiateurs de conflit sur des thèmes tels que la polarisation (...).» (Entretien avec la représentante du BeFUS, 19 mars 2021.)*

---

## D. Renforcer les dispositifs existants et les acteurs de terrain proches des citoyens

Pour les acteurs rencontrés, créer de nouveaux dispositifs, faire émerger de nouveaux acteurs et de nouveaux services pour venir soutenir et compléter (si pas concurrencer) les acteurs aujourd'hui en présence est sans doute une mauvaise idée. Certains défendaient cette position dès le début, regardant d'un œil méfiant les nouveaux services mis sur pied après les attentats de 2015-2016. Dans ce sens, d'aucuns en appellent à professionnaliser ce qui existait déjà avant, comme le résume bien la représentante du Belgian Forum for Urban Security (BeFUS) que nous évoquons plus haut :

---

*« Il faut arrêter de vouloir réinventer l'eau chaude (...). L'idée est de capitaliser les connaissances en matière de méthodologie de prévention. Si la commune fait le choix de continuer à mettre la focale sur la prévention de la radicalisation, je pense qu'il est opportun de le faire en utilisant des méthodologies de travail social de rue qui*

Cependant, les cinq années écoulées semblent avoir permis à plusieurs nouveaux services de trouver leur place au sein du paysage de la prévention (tandis que d'autres ont disparu) et faire table rase de ce qui existe aujourd'hui et du savoir-faire acquis jusqu'alors en matière de prévention de la radicalisation n'aurait sans doute pas beaucoup de sens. Une position pragmatique intermédiaire serait à la fois d'outiller et de consolider les plus anciens services qui ont « fait leurs preuves », tout en maintenant et en soutenant les dispositifs qui ont été créés plus récemment et qui semblent avoir petit à petit trouvés leurs places.

## E. Baliser le travail « en réseau »

Comme évoqué plus haut, la question de la confiance entre professionnels est essentielle dans le cadre de la collaboration entre acteurs issus d'univers différents. Des règles de fonctionnement claires sont donc primordiales pour l'efficacité du travail en réseau, mais aussi pour préserver la confiance des usagers des services publics (allocataires sociaux, jeunes membres d'une maison de jeunes ou d'une institution d'enseignement, individus judiciairisés, etc.) vis-à-vis de l'État.

---

<sup>131</sup> Atran, S., (2016). *L'État islamique est une révolution*, Arles, Babel, p. 84.



Si plusieurs avancées ont pu être faites pour rassurer les acteurs en la matière depuis les premières mesures post-attentats, il n'est peut-être pas inutile de rappeler ici les quelques balises qu'il importe de garder à l'esprit dans le cadre d'un travail «en réseau» tablant sur les apports du «*multi-agency*» ou d'une logique de «continuum sociosécuritaire»<sup>132</sup> :

- Reconnaître la pluralité des approches et des acteurs provenant de structures, de métiers, de disciplines, de secteurs et de champs différents ;
- Assurer le caractère égalitaire et horizontal des relations entre les différents membres du réseau ou de la plateforme. L'égalité morale entre partenaires ne doit pas être confondue avec une indifférenciation des fonctions et des rôles ;
- Assurer la place centrale dévolue à la personne aidée, ce qui implique le respect des déontologies professionnelles ;
- Adapter le réseau (ou le moment de «concertation de cas», par exemple) à la situation (et aux besoins qui en découlent) ;
- Partager une base commune favorisant la coopération, ce qui implique un travail de clarification conceptuelle, mais également de se doter d'outils et de procédures communs (règles d'échanges des informations par exemple) ;
- S'assurer de l'existence d'une fonction de coordination de la plateforme. À défaut de celle-ci, son caractère collégial présente le risque de diluer les responsabilités.

---

<sup>132</sup> Nous reprenons ici en partie le propos développé pour le «Rapport d'évaluation du Réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents» par A. Franssen, C. Dal et F. Rinschbergh, Centre d'Études Sociologiques, Université Saint-Louis, Bruxelles, juin 2019, p. 153.

## F. Évaluer les dispositifs de prévention de la radicalisation en concertation avec les publics

Plusieurs acteurs rencontrés regrettent le manque d'évaluation dans ce domaine et certains plaident, comme en Région bruxelloise, pour une «professionnalisation du travail d'évaluation des impacts de la prévention de la radicalisation.»<sup>133</sup>

En effet, quelques évaluations externes réalisées par des équipes universitaires indépendantes ont commencé à voir le jour, mais celles-ci portent sur l'organisation institutionnelle de la politique de prévention ainsi que sur les dispositifs d'action publique (telle que les CSIL-R) et non pas sur les dispositifs de prévention subventionnés mis en œuvre auprès des publics (jeunes pour la plupart) sur le terrain ou déployés à plus large échelle dans le cadre de campagne de sensibilisation. Les évaluations de ces derniers dispositifs sont en effet généralement des auto-évaluations réalisées par les services eux-mêmes porteurs des projets de prévention et qui se montrent bien souvent largement satisfaits de leur propre travail, imputant parfois les limites de celui-ci à un manque de moyen financier.<sup>134</sup>

Précisons tout de même qu'il existe quelques évaluations qui se basent sur des questionnaires remplis par les publics des dispositifs de prévention, mais ces évaluations sont peu nombreuses et non systématisées. Pour certains, inclure systématiquement le point de vue des usagers dans le cadre de l'évaluation des services de prévention auxquels ils ont été confrontés aurait

<sup>133</sup> Entretien avec la référente radicalisme pour la Région de Bruxelles-Capitale, 21 février 2020.

<sup>134</sup> SPF Intérieur (Radix Team), «Prévention des processus de radicalisation pouvant mener à la violence : Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain», 2018.

toute sa pertinence.<sup>135</sup> Un retour sur la manière dont ces derniers ont vécu le dispositif est alors envisagé comme riche d'enseignements, à condition de faire de ces évaluations des moments de réflexivité et non de «service après-vente».<sup>136</sup> Pour finir, rajoutons néanmoins que ce type d'évaluation se rapproche davantage des enquêtes de satisfaction que des évaluations sur

«l'impact» véritable des dispositifs, ce qui, par ailleurs, est toujours très difficile (si pas impossible) à mesurer, surtout si ces dispositifs sont envisagés comme étant sensés «empêcher» la survenue d'un problème. La seule absence de ce dernier ne suffit en effet pas à témoigner de l'efficacité du dispositif en question.



---

<sup>135</sup> Entretien avec une représentante du CAPREV, 24 mars 2021.

<sup>136</sup> Cantelli, F. (2006). «Quoi de neuf dans la gestion publique ? Evaluer, responsabiliser et simplifier», in

Brogniet, P. (ed.), *10 ans d'Action Sociale et de Santé en Région wallonne : Bilan et perspectives*, Liège, L'Observatoire asbl, pp. 308-310.

# Bibliographie

## RÉFÉRENCES SCIENTIFIQUES

- Atran, S. (2016). *L'État islamique est une révolution*, Arles, Babel.
- Awan, A. N. (2016). « Negative youth engagement: involvement in radicalism and extremism », in World Youth Report, (2016), *Youth civic engagement*, New York, Nations Unies (ed.), 164 p.
- Baillergeau, E. (2021). « Au-delà de la détection des individus "à risque" », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 22 | 2021.
- Bousois, S. (2017). « Lutte contre le terrorisme : la Belgique, maillon faible ? », *Politique étrangère*, n° 4, 173-185.
- Brion, F. (interviewée par Huybrecht, D.). (2015). « "Parlez-nous à nous, ne parlez plus de nous" ». De l'influence de certaines injonctions non dites sur ce qu'on nomme radicalisation. » Le Grain asbl, septembre 2015.
- Brion, F. ; Guittet, E-P. ; Bellali, F. (2018). « Prévenir la radicalisation – attentes, résultats et perspectives », Rapport intermédiaire pour le Collège des échevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, mars 2018.
- Cantelli, F. (2006). « Quoi de neuf dans la gestion publique ? Evaluer, responsabiliser et simplifier », in Brogniet, P. (ed.), *10 ans d'Action Sociale et de Santé en Région wallonne : Bilan et perspectives*, Liège, L'Observatoire asbl, pp. 307-316.
- Cauchy, D. ; Madriaza, P. ; Ponsot, A.-S. (2015). « Comment prévenir la radicalisation : une revue systématique », Montréal, Centre International pour la prévention de la Criminalité (CIPC).
- Comité T (2020). « Rapport 2020. Evaluation des mesures visant à lutter contre le terrorisme à la lumière des droits humains ». Document disponible en ligne : <https://comitet.be/rapport-2020/>
- Deklerck, J. (2003). « Réflexion pour une prévention fondamentale », in Kaminski, D. & Goris, P. (Eds), *Prévention et politique de sécurité Arc-en-Ciel*, Bruxelles, Réseau Interuniversitaire sur la Prévention.
- Delruelle, E. (2018), « Où est la barbarie ? », actes du colloque *Polarisation sociale et radicalisation menant à la violence. Quelles perspectives pour l'éducation et le travail social ?* Bruxelles, Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 14 décembre 2018.
- El Difraoui, A. & Uhlmann, M. (2015). « Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois. » *Politique étrangère*, 4(4), 171-182.
- Fassin, D. (2004). *Des maux indicibles. Sociologie des lieux d'écoute*. Paris, Éditions La Découverte.
- Franssen, A. ; Dal, C. ; Rinschbergh, F. (2019). « Rapport d'évaluation du Réseau de prise en charge des radicalismes et extrémismes violents », Centre d'Études Sociologiques, Université Saint-Louis – Bruxelles, juin 2019. Le rapport et sa synthèse sont disponibles en ligne : <https://extremismes-violents.cfwb.be/a-propos/evaluation-du-reseau/>

- Franssen, A. (2018). « La prévention dans l'Aide à la jeunesse : un référentiel sectoriel », in Defraene, D., *Le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse*. Actes du colloque du 9 mars 2018, Bruxelles, Bruylant.
- Jaminé, S. & Fadil, N. (2019). « Entre prévention et sécurité. Les politiques de lutte contre la radicalisation en Belgique », KU Leuven, Interculturalisme, Migration and Minorities Research Center (IMMRC).
- Madriaza, P. ; Ponsot, A-S. ; Marion, D. ; Monnier, C. (2017). « Prévention de la radicalisation menant à la violence : une étude internationale sur les enjeux de l'intervention et des intervenants », Montréal, Centre International pour la prévention de la Criminalité (CIPC).
- Madriaza, P. ; Ponsot, A-S. ; Stock-Rabbat, L. (2017). « La prévention de la radicalisation à l'international : Pratiques et approches. » *Les Cahiers Dynamiques*, 2(2), 34-41.
- Renard, T. (2020). « Overblown: Exploring the Gap Between the Fear of Terrorist Recidivism and the Evidence », *CTC Sentinel* 13:4 (April), pp. 19-29.
- Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, (2019). *Actes du colloque du Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents 2018 : Polarisation sociale et radicalisation menant à la violence. Quelles perspectives pour l'éducation et le travail social ?*, 14 décembre 2018, Bruxelles.
- Thomas, C. (2020). « L'organisation fédérale de la lutte antiterroriste en Belgique », Bruxelles, Courrier hebdomadaire du CRISP.
- Van Campenhoudt, L. (2017). *Comment en sont-ils arrivés là ? Les clés pour comprendre le parcours des djihadistes*, Malakoff, Armand Colin.
- Zittoun, P. (2013). *La fabrique politique des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po.

## LITTÉRATURE GRISE

- BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité). (2017). *Plan Global de Sécurité et de Prévention 2017-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, BPS.
- BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité). (2019). *Rapport annuel 2018 de BPS*, Bruxelles, BPS.
- BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité). (2021). *Plan Global de Sécurité et de Prévention 2021-2024 pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Bruxelles, BPS.
- CAPREV (Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Radicalismes et les Extrémismes Violents). (2021). *Bilan et analyse méthodologique 2017-2021 du CAPREV*, Fédération Wallonie-Bruxelles. Rapport disponible en ligne : [https://extremismes-violents.cfwb.be/fileadmin/sites/RAR/uploads/Documents\\_Reseau/CAPREV\\_Bilan\\_2017-2021.pdf](https://extremismes-violents.cfwb.be/fileadmin/sites/RAR/uploads/Documents_Reseau/CAPREV_Bilan_2017-2021.pdf)
- Chambre des représentants, Commission d'enquête parlementaire. (2017). *Enquête parlementaire chargée d'examiner les circonstances qui ont conduit aux attentats terroristes du 22 mars 2016 dans l'aéroport de Bruxelles-National et dans la station de métro Maelbeek à Bruxelles, y compris l'évolution et la gestion de la lutte contre le radicalisme et la menace terroriste. Troisième rapport intermédiaire, sur le volet "Architecture de la sécurité", n° 1752/8, 15 juin 2017.*

European Forum for Urban Security. (non daté). *LIAISE-Autorités locales contre l'extrémisme violent. Recommandations, pratiques locales et ressources*, Paris, European Forum for Urban Security (Efus).

Gouvernement fédéral de Belgique. (2014). *Accord de gouvernement*, Bruxelles, 9 octobre 2014.

Milquet, J. (2013). *Programme de prévention de la radicalisation violente*. Bruxelles, 16 avril 2013.

Ministères de la Justice, de la Sécurité et de l'Intérieur. (2016). « Note-Cadre de Sécurité Intégrale », approuvée le 3 juin 2016 par le Conseil des Ministres.

OCAM. (2019). *Les partenaires du Plan R en matière de prévention*, Bruxelles, Décembre 2019.

Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. (2018). *Compte rendu intégral des interpellations et des questions, Commission des Affaires intérieures, chargée des Pouvoirs locaux, de la Politique régionale de sécurité et de prévention et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente*, réunion du mardi 6 février 2018.

SPF Intérieur. (2016). *Le Plan R. Le Plan d'action Radicalisme*, Bruxelles, Paul Van Tigchelt (éditeur responsable).

SPF Intérieur (Radix Team). (2018). « Prévention des processus de radicalisation pouvant mener à la violence : Guide des initiatives et outils locaux à destination des acteurs de terrain », Bruxelles, SPF Intérieur – Direction générale Sécurité et Prévention. Document disponible en ligne : [https://www.besafe.be/sites/default/files/2018-10/guide\\_radix\\_be.pdf](https://www.besafe.be/sites/default/files/2018-10/guide_radix_be.pdf)

## PRESSE

Alter Echos (hors-série), « Lutte contre le radicalisme : la sécurité au prix du social », Bruxelles, Agence Alter asbl, décembre 2017.

Focus/Le Vif (Verstraeten, G.), « Tout ça (ne nous rendra pas le Congo) – La Sharia avant les bœufs », 5 novembre 2012.

La Libre Belgique, « Sympathie avec l'extrême droite, un CV à faire trembler les services de sécurité... qui est Jürgen Conings, le fugitif qui menace Marc Van Ranst ? », 19 mai 2021.

Le Monde, « L'Europe divisée sur le retour des familles de l'EI. La décision de la Belgique de ramener les mineurs détenus dans les camps syriens a ouvert une brèche. », 22 mars 2021.

Le Soir (carte blanche de Coolsaet, R. [Institut Egmont]), « L'Échec de la Belgique. Mais quel échec ? », 30 novembre 2015.

Le Soir, « Le casse-fête des détenus qu'on ne veut plus relâcher », 5 juin 2018.

Le Soir (carte blanche de Renard, T. & Coolsaet, R. [Institut Egmont]) « Faire juger nos djihadistes en Syrie : la fausse bonne idée », 26 février 2020.

Le Soir, « L'influence djihadiste et radicale décroît peu à peu dans nos prisons », 2 juillet 2020.

Le Soir, « Rapatrier les djihadistes belges ? », 21 octobre 2020.

Le Soir, « Thomas Renard : "Les frustrés du djihad peuvent idéaliser une expérience non produite" », 20 novembre 2020.

Le Soir, «Terrorisme : Comment l'Ocam a vu évoluer la menace depuis 2016», 20 mars 2021.

Le Soir, « Une cavale qui met en cause le suivi des radicaux dans l'armée », 20 mai 2021.

Le Vif/L'Express (Royen, M-C.), « Le business de l'antiradicalisme », n° 34, 26 août-1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le Vif (carte blanche de De Vos, B. [Délégué Général aux Droits de l'Enfant], « Lutte contre la radicalisation : 'Tel est pris qui croyait prendre !' », 29 octobre 2017.

RTBF, « Islamisme radical en Belgique : "L'affaire d'une minorité dangereuse" », 25 mars 2012.

RTBF, « Attentat à la mosquée d'Anderlecht : un acte lié à des tensions historiques ? », 13 mars 2012.

# Annexes

## LISTE DES PERSONNES INTERVIEWÉES

- 5 mars 2021, entretien avec un référent radicalisme communal.
- 8 mars 2021, entretien avec un référent radicalisme communal.
- 9 mars 2021, entretien avec un référent radicalisme communal.
- 16 mars 2021, entretien avec 3 représentantes de la Radix Team du SPF Intérieur [Direction Générale Sécurité et Prévention].
- 17 mars 2021, entretien avec la référente radicalisme pour le secteur de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 18 mars 2021, entretien avec le référent radicalisme pour les Équipes mobiles de la Direction Générale de l'enseignement obligatoire.
- 19 mars 2021, entretien avec le référent radicalisme pour la Région wallonne.
- 19 mars 2021, entretien avec la représentante du Belgian Forum for Urban Security [BeFUS asbl].
- 22 mars 2021, entretien avec un référent radicalisme et un travailleur social d'une même commune.
- 23 mars 2021, entretien avec un référent radicalisme communal.
- 24 mars 2021, entretien avec une représentante du Centre d'Aide et de Prise en charge de toute personne concernée par les Extrémismes et Radicalismes Violents [CAPREV] de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- 25 mars 2021, entretien avec un référent radicalisme communal.
- 25 mars 2021, entretien avec 2 référents radicalisme d'une même commune.
- 21 février 2020, entretien avec la référente radicalisme pour la Région de Bruxelles-Capitale [entretien réalisé l'an dernier, dans le cadre de ma recherche doctorale].

## GUIDE D'ENTRETIEN RETRAVAILLÉ POUR LE CAS DE LA BELGIQUE FRANCOPHONE

**Remarque :** Les questions encadrées et numérotées sont celles qui ont été formulées dans le questionnaire préliminaire pouvant servir de base aux études-pays et entrevues semi-dirigées. Une réorganisation de ces questions a ici été opérée, de même que quelques questions supplémentaires ont été rajoutées [celles-ci sont non numérotées].

Par ailleurs, l'ensemble du guide d'entretien n'a jamais été couvert lors des différentes rencontres, chaque situation d'entretien demandant bien sûr une adaptation des questions en fonction de la personne rencontrée et de la dynamique de l'entretien.

## Situer la personne et ses compétences :

Depuis quand occupez-vous votre fonction ? Que faisiez-vous avant ? Quelles études avez-vous faites ?

Comment en êtes-vous arrivé à travailler sur la question de la radicalisation ? Avez-vous reçu une formation particulière pour la fonction que vous occupez actuellement ?

## Historique de la mise en œuvre de sa fonction [ou de son service]

En matière de prévention de la radicalisation, comment les choses se sont mises en place dans votre commune/dans votre ministère/dans votre organisation ?

Où se situe la prévention de la radicalisation au niveau organisationnel ? [dans un service de prévention ? dans un service social ?]

## Missions précises de la personne :

Quelle particularité votre service présente-t-il par rapport à d'autres ?

Quel est votre rôle ? Que faites-vous concrètement et comment vos missions ont-elles évolué ?

Quelle composition du service : Combien de personnes ? Quels postes et fonctions ?

### Contexte général

- 1) Pourriez-vous décrire brièvement les phénomènes de l'extrémisme violent et le contexte local, national et régional dans lequel ceux-ci se manifestent ?
- 2) Quelles sont, selon vous, les priorités en termes de prévention ?

Êtes-vous fort sollicité pour des questions qui touchent à la problématique de la radicalisation ?

Quels sont les besoins et demandes qui vous remontent du terrain ?

### Contexte des politiques publiques

- 3) Existe-t-il des stratégies nationales de prévention la radicalisation et de l'extrémisme violent ?
- 4) Des programmes de prévention existent-ils et à quels niveaux sont-ils développés ?
- 5) Quels sont les programmes de prévention de niveau primaire ?



- 6) Quels sont les programmes de prévention de niveau secondaire ?
- 7) Quels sont les programmes de prévention de niveau tertiaire ?
- 8) Existe-t-il d'autres programmes, non inclus dans les trois niveaux de prévention ?

## Thématiques

- 9) Existe-t-il des stratégies nationales ou des programmes de prévention qui s'articulent autour des principes de l'État de droit et de la bonne gouvernance ? (= de *renforcement des institutions*)
- 10) Existe-t-il des programmes de prévention qui touchent spécifiquement le numérique ? (et les réseaux sociaux en particulier)
- 11) Quels sont les principaux acteurs impliqués dans ces programmes et quelles sont leurs responsabilités ?
- 12) Quels sont la place et le rôle spécifiques des jeunes et des femmes dans ces programmes ?
- 13) Quelles sont les sources de financement de ces programmes ?
- 14) Est-ce que les bailleurs de fonds ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de vos programmes : par exemple, imposer un certain contenu, etc.

## Collaborations

- 15) Y a-t-il une implication de la police et des services de renseignement dans les programmes de prévention ? Si oui, de quelle nature ?
- 16) Vous ou votre organisation rencontrez-vous des enjeux de sécurité personnelle ou organisationnelle en lien avec vos activités en prévention ?
- 17) Les organisations de la société civile collaborent-elles à ces programmes ? Si oui, lesquelles et de quelle façon ? Quels sont les défis rencontrés par ces organisations ?
- 18) Ces stratégies nationales ou programmes de prévention comportent-ils une dimension régionale (→Extra-locale) ?
- 19) Existe-t-il certaines formes de coordination entre les acteurs et les initiatives en matière de prévention aux différents niveaux local, national et régional ? Si oui, quels sont les principaux mécanismes ? Sont-ils efficaces ? Comment pourraient-ils être améliorés ?
- 20) Ces programmes ont-ils fait l'objet d'une évaluation ?

## Évaluation & prospective

- 21) Quels sont les facteurs et indicateurs de succès ou d'échec de ces programmes ?
- 22) Quels sont les méthodes et les outils d'évaluation que vous utilisez ?
- 23) Quelles sont les leçons apprises en termes de mise en place de programmes de prévention de la radicalisation menant à la violence ?
- 24) Quelles sont les pratiques prometteuses et les lacunes en termes de mise en place de programmes de prévention de la radicalisation menant à la violence ?
- 25) Qu'est-ce qui pourrait améliorer l'efficacité des programmes de prévention ?
- 26) Quelles recommandations pourraient être considérées, en tenant compte à la fois du point de vue des praticiens et des chercheurs ?

## Clôture de l'entretien

Aujourd'hui, vous sentez-vous bien outillé pour faire face à ce problème qu'est la radicalisation ?

Comment voyez-vous l'avenir de la problématique et de votre fonction ?

Y a-t-il des personnes que vous me conseillez de rencontrer dans le cadre de mon enquête ?